



Association  
Pour Adultes et  
Jeunes Handicapés  
des Yvelines

---

# Projet de service SESSAD APIDAY TSL Antenne Surdit  Pour enfants sourds et malentendants

---

# Fiche d'identité du service

Organisme gestionnaire	APAJH Yvelines
Nom de la structure	SESSAD <sup>1</sup> APIDAY TSL Antenne Surdit�
Adresse de la structure	21 F rue Jacques Cartier 78960 Voisins le Bretonneux
Coordonn�es t�l�phoniques	01.30.66.66.10
Adresse �lectronique	apiday-surdite@apajh-yvelines.org
Nom de la Direction	Kathleen GREVISSE Directrice P�le SESSAD Aur�lie VANNIER Chef de Service
Type de structure	SESSAD
Capacit� et modalit�s d'accueil	20 jeunes de 0 � 16 ans en externat
Num�ro FINESS	780 01 64 73
Date de cr�ation	7 octobre 1999
Nature et date du dernier arr�t� d'autorisation	99-2113 autorisant la cr�ation du SESSAD Apiday de 20 places. Cr�ation en 2008 d'une TSL <sup>2</sup> de 15 places. Dernier arr�t� 2010-233 autorisant l'augmentation d'accueil du SESSAD APIDAY – TSL de 50 � 70 places dont 20 pour l'antenne surdit�.

Le projet d' tablissement est  tabli conform ment aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du d cret n 2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d' tablissement.

Pr sent  au Groupe d'Expression le 25/05/2019.....

Projet approuv  le 19 juin 2019 par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

<sup>1</sup> SESSAD : Service d'Education Sp cialis e et de Soins A Domicile

<sup>2</sup> TSL : Troubles Sp cifiques du Langage

Introduction par la Direction .....	5
<b>1<sup>ère</sup> Partie : IDENTITÉ ET VALEURS.....</b>	<b>6</b>
<b>1. FEDERATION DES APAJH.....</b>	<b>6</b>
<b>2. PROJET ASSOCIATIF DE L'APAJH YVELINES.....</b>	<b>6</b>
2.1 La lettre du Président .....	6
2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines .....	7
2.3 Une dynamique de projet et des perspectives .....	7
<b>3. ORGANISATION ASSOCIATIVE .....</b>	<b>8</b>
3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines .....	8
3.2 Siège .....	9
3.3 CPOM .....	10
3.4 Orientations APAJH Yvelines .....	10
<b>4. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE.....</b>	<b>11</b>
4.1 Historique du service .....	11
4.2 La situation géographique .....	12
<b>2<sup>ème</sup> Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS.....</b>	<b>13</b>
<b>1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE.....</b>	<b>13</b>
1.1 En référence aux textes de références et réglementaires .....	13
1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux .....	15
<b>2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES .....</b>	<b>15</b>
2.2 L'évolution du public accompagné .....	16
2.3 Les besoins des personnes accompagnées .....	17
<b>3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT .....</b>	<b>17</b>
<b>4. LES PRESTATIONS .....</b>	<b>17</b>
<b>5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE .....</b>	<b>18</b>
<b>6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE .....</b>	<b>35</b>
<b>3<sup>ème</sup> Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS .....</b>	<b>36</b>
<b>1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION .....</b>	<b>36</b>
<b>2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS.....</b>	<b>37</b>
<b>3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT.....</b>	<b>40</b>
<b>4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT .....</b>	<b>40</b>
<b>5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES .....</b>	<b>41</b>
<b>6. LA GARANTIE DES DROITS .....</b>	<b>41</b>
<b>4<sup>ème</sup> Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT.....</b>	<b>42</b>
<b>1. LES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>42</b>
1.1 Structure humaine et organisationnelle .....	42
1.1.1 Organigramme .....	42

1.1.2	Tableau fonctionnel des services.....	42
1.1.3	Modalités de fonctionnement de l'organisation.....	46
1.2	Gestion des ressources humaines.....	47
1.2.1	Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés.....	47
1.2.1.1	Politique associative.....	47
1.2.1.2	Politique au sein du SESSAD APIDAY TSL antenne surdité.....	48
1.2.2	Gestion des compétences.....	48
1.2.3	Dialogue social.....	48
2.	<b>LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE.....</b>	<b>48</b>
2.1	Politique d'amélioration continue du service.....	48
2.2	La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques.....	49
2.3	La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance.....	49
3.	<b>LES FONCTIONS LOGISTIQUES.....</b>	<b>49</b>
4.	<b>LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....</b>	<b>50</b>
5 <sup>ème</sup>	<b>Partie :PERSPECTIVES À 5 ANS.....</b>	<b>51</b>

# Introduction par la Direction

Le Projet de Service, document fédérateur établi pour 5 ans, complété par le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accompagnée, rappelle l'utilité sociale du service et son fondement juridique. Il décrit ses missions, son organisation et son fonctionnement, fait état de ses ressources humaines, précise les lieux d'intervention des professionnels ainsi que l'inscription de ces derniers dans un réseau relationnel. Il inscrit, enfin, son action dans le temps. Conformément aux dispositions de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, ce document est soumis au Groupe d'expression des parents pour avis, avant son examen par l'APAJH-Yvelines pour validation et communication auprès des usagers, de leurs représentants, mais également des autorités de tarification, des professionnels au moment de leur embauche et des partenaires institutionnels.

Le projet de service, comme chacun le sait, n'est pas un document immuable. Il doit être confronté aux réalités du terrain et à la réflexion qui nourrissent son évolution et sa maturation pour mieux répondre aux besoins du public pour lequel le service est agréé. Sa réactualisation fut l'occasion pour l'équipe de professionnels de se pencher sur l'évolution du service et l'accompagnement proposé. De nombreuses réunions ont permis d'échanger, de partager et de réfléchir sur nos pratiques professionnelles, en se fondant notamment sur les valeurs associatives et les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM<sup>3</sup>/HAS<sup>4</sup>. Le projet fondateur du service proposait soit un projet bilingue, soit un projet oraliste. A présent, cette dichotomie a fait place à un accompagnement sur mesure avec un accompagnement plus ou moins soutenu en LSF en fonction des besoins de l'enfant. S'agissant d'enfants et d'adolescents sourds, il est primordial de favoriser l'accès à la communication et au langage sous toutes ses formes, aux connaissances, au savoir. Il faut veiller à la construction de sa personnalité pour l'aider dans l'acquisition d'une plus grande autonomie et tendre vers une orientation en fin de SESSAD en adéquation avec ses capacités et ses attentes.

Le SESSAD APIDAY TSL Antenne Surdit  pour mener   bien ses missions et objectifs, est ouvert sur l'ext rieur et travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires, pour un r seau riche tourn  vers l'enfant / adolescent. Ainsi l'Education Nationale est un partenaire incontournable et privil gi , mais  galement les centres de loisirs, les CAMSP, certaines infrastructures municipales ou sociales, et les autres structures m dico-sociales...afin de pouvoir r pondre de mani re la plus compl te, aux objectifs d finis dans le Projet Personnalis  d'Accompagnement de la personne accompagn e. L'appartenance au P le SESSAD APAJH Yvelines permet  galement une mutualisation des comp tences et expertises professionnelles, mais  galement, des moyens mat riels.

L' quipe est  galement un soutien, une ressource pour la famille (accompagnement psychologique, soutien   la parentalit , travail avec les comp tences familiales) qui est impliqu e dans la r alisation et la validation du Projet Personnalis  d'Accompagnement de l'enfant / jeune. Cette collaboration est primordiale pour que chacun puisse s' panouir   la place qui est la sienne.

Ce projet de service ne saurait  tre fig . Les nouvelles dispositions r glementaires, les contraintes ext rieures, les  volutions dans les politiques sociales, les progr s de la m decine, pouvant fragiliser nos pratiques, engendrent une remise en question de nos pratiques et un r ajustement de mani re permanente. Etre   l' coute de son environnement et en lien avec les partenaires permet de s'adapter   ces  volutions, voire de les anticiper. L' volution du public accueilli et le d sir des familles sont  galement des facteurs qui demandent une souplesse dans l'accompagnement et la cr ation de solutions innovantes. L' quipe du SESSAD APIDAY TSL Antenne TSL, soutenue par l'Association, est dans une reflexion constante avec toujours comme priorit , l' panouissement de l'enfant / jeune atteint de surdit .

Kathleen GREVISSE  
Directrice du P le SESSAD

---

<sup>3</sup> ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation de la qualit  des Etablissements et Services sociaux et M dico-sociaux

<sup>4</sup> HAS : Haute Autorit  de Sant 

# 1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

---

## FEDERATION DES APAJH

Créée en 1962, la Fédération des APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

**La Fédération des APAJH en chiffres** : La Fédération intervient à trois niveaux complémentaires, au niveau fédéral, au niveau local par le biais de ses associations départementales, au niveau européen en tant que membre fondateur du Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

Ainsi, la Fédération des APAJH fédère 91 associations départementales implantées sur toute la France.

La Fédération des APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 600 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes adaptées au présent et porteuses d'avenir.

De l'intégration à l'inclusion : L'APAJH refuse la stigmatisation des différences. Les personnes en situation de handicap sont naturellement incluses dans les divers lieux de vie et espaces sociaux ordinaires.

## 1. PROJET ASSOCIATIF DE L'APAJH YVELINES

### 2.1 La lettre du Président

Fondée en 1975, l'APAJH Yvelines est une association loi 1901 adhérente à la Fédération nationale des APAJH. Elle gère une vingtaine d'établissements et services et accompagne plus de 900 enfants, adolescents et adultes handicapés. Près de 500 professionnels et 50 bénévoles leur offrent leurs services.

L'APAJH Yvelines rassemble une collectivité de citoyens convaincus que le handicap est une question de société, qui ne saurait être renvoyée à la seule responsabilité des familles.

Elle est concernée par tous les types de handicaps, quels que soient leurs natures (moteur, mental, sensoriel, psychique, polyhandicap...) et l'âge de la personne. Elle s'efforce de répondre à une partie des besoins identifiés, dans ses établissements et avec ses services. Partenaire des pouvoirs publics et des collectivités locales, elle propose de nouvelles formes d'accompagnement pour répondre à des besoins nouveaux.

Sa mission principale consiste à procurer aux personnes handicapées bien être et épanouissement personnel. Elle considère que la personne handicapée accueillie est une personne avant d'être handicapée. Son intégration en milieu ordinaire est constamment recherchée.

Elle propose à chacun un projet et un parcours de vie individualisé, établi le cas échéant en collaboration avec ses proches, réactualisé chaque année et lui permettant d'évoluer selon ses possibilités.

À l'écoute de l'évolution des besoins de la société dans le domaine du handicap, l'APAJH Yvelines participe aux instances départementales et régionales du secteur médico-social. Elle fait remonter aux pouvoirs publics, en lien avec la Fédération, son expérience et ses propositions.

Elle travaille avec d'autres associations et organismes du département œuvrant dans la même direction.

Alec de GUILLENCHMIDT  
Président de l'APAJH Yvelines

## 2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

### → La citoyenneté :

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière auxquels il faut apporter les compensations nécessaires à leur situation par la recherche constante de leur inclusion ou intégration en milieu ordinaire.
- Quel que soit leur mode d'expression, tous les acteurs s'efforcent de rechercher l'avis éclairé de la personne pour les actes la concernant et la définition de son projet de vie.
- Comme tout citoyen, les personnes accompagnées ou accueillies ont des droits et des devoirs
- L'Association est un lieu d'expression libre et citoyenne.

### → La tolérance :

- L'Association est une association laïque, indépendante de toute attache politique ou religieuse.
- L'APAJH Yvelines dans ses débats internes comme dans ses actions, veille à observer une stricte neutralité sur les plans politique, syndical, philosophique et religieux.
- L'Association respecte la liberté d'opinion et de conscience de chacun.

### → La prise en compte des handicaps, une affaire de société :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation.
- Les familles sont des acteurs incontournables dans cette démarche sociétale.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes handicapées au sein de structures financées par les pouvoirs publics et favorisent la meilleure inclusion ou intégration possible au sein de la société.

### → L'accompagnement de tous types de handicap :

- L'Association s'est donnée pour vocation d'accompagner de manière personnalisée tous les types de handicap y compris les formes les plus complexes et à tous les âges de la vie.
- L'approche globale défendue par l'APAJH Yvelines donne plus de poids pour faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- L'engagement non spécialisé de l'Association permet d'offrir des accompagnements plus adaptés et diversifiés selon les attentes et les besoins des personnes tout en tenant compte de leurs capacités.

## 2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle a réalisé ses évaluations internes et externes prévues par la loi, qu'elle met à profit pour de nouvelles améliorations au service des usagers.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

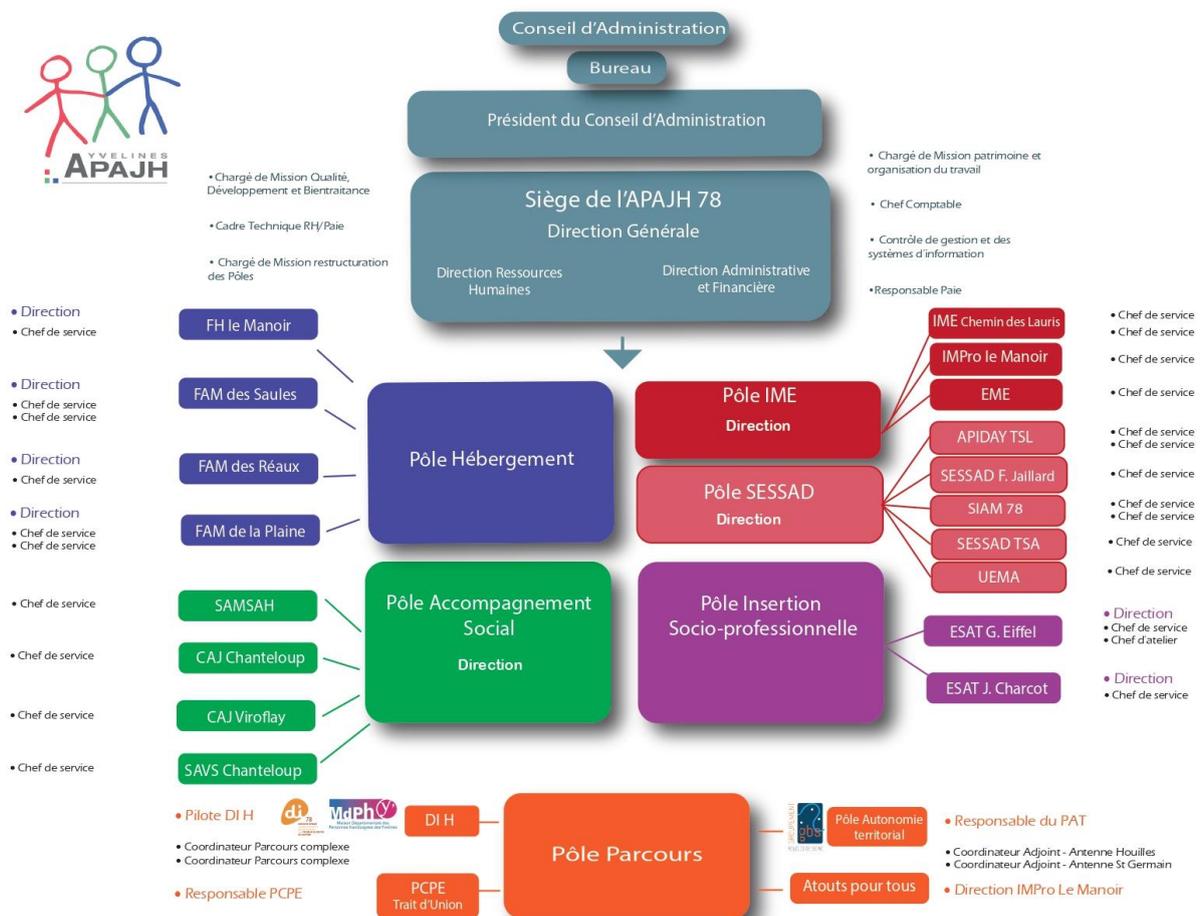
Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans le champ du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées. Elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux. Quelques exemples de projets en cours ou mis en œuvre ces dernières années mais également de perspectives d'avenir :

Le déménagement des SAVS et CAJ de Poissy à Chanteloup-les-Vignes, l'extension de 6 places TSA à l'IMPro Le Manoir, la réhabilitation du foyer d'hébergement Le Manoir en parallèle de la construction de studios pour des modalités d'habitat diversifié, la gestion du Pôle Autonomie Territoriale Boucles de Seine en partenariat avec deux syndicats intercommunaux, le regroupement du SESSAD SIAM antenne Sud avec le SESSAD APIDAY TSL à Voisins-le-Bretonneux, l'expérimentation du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées des Yvelines ou encore le portage du DIH (ancien DI TSA) sur le Département ainsi que du Dispositif Atouts pour Tous. Le projet de résidence accueil pour des adultes présentant des troubles psychiques a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire et devrait voir le jour fin 2019. Dans le même calendrier l'antenne Nord du SIAM devrait emménager à Sartrouville dans une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

## 2. ORGANISATION ASSOCIATIVE

### 3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines





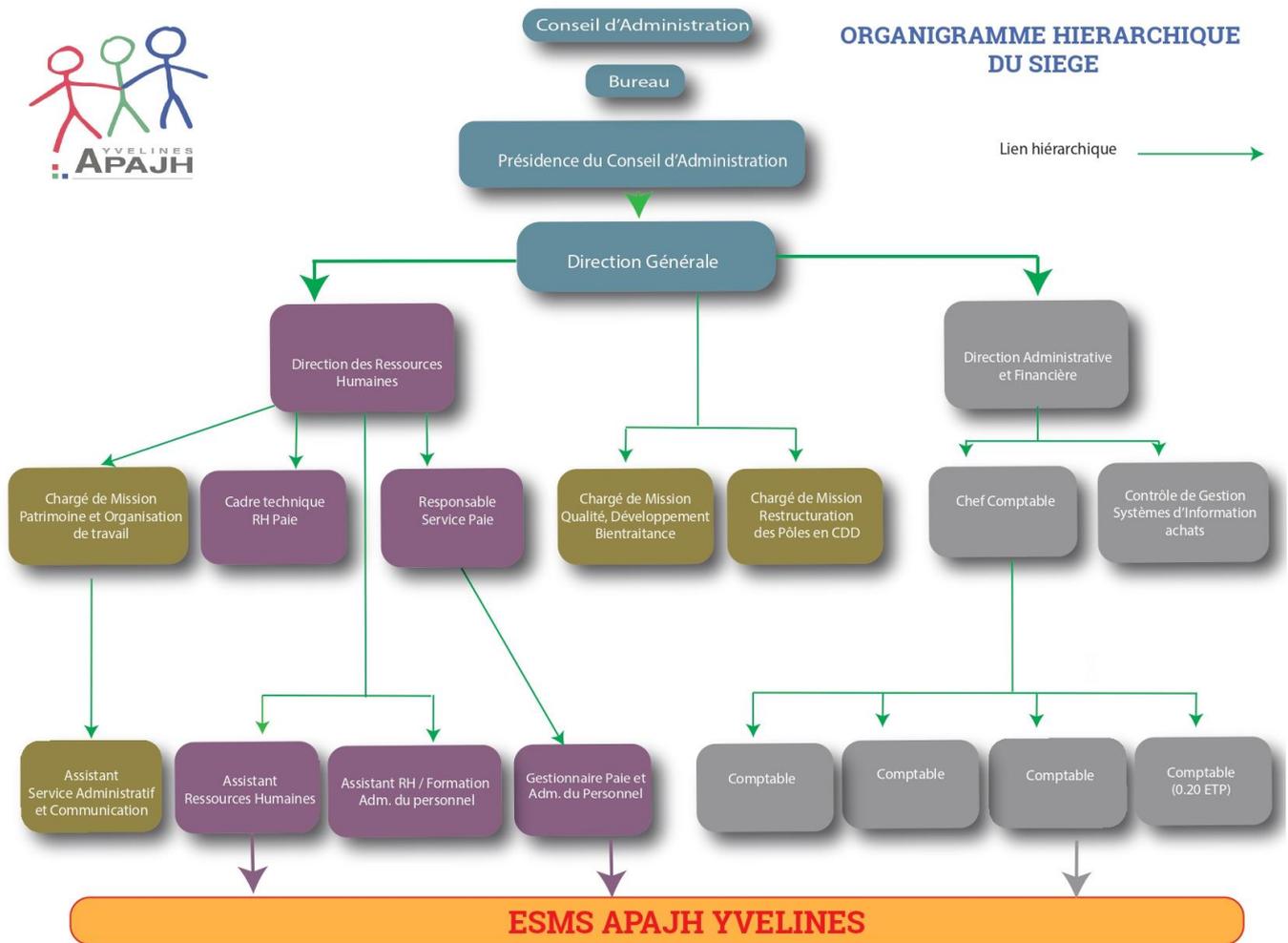
### 3.2 Siège

Le siège social de l'APAJH Yvelines intervient, sans se limiter à des services de simple assistance auprès des directions des ESMS mais, en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures notamment dans les domaines suivants :

- Animation et stratégie de projets, cohérence des politiques mises en œuvre dans les ESMS.
- Gestion financière, avec la réalisation des budgets prévisionnels et des comptes administratifs.
- Promotion d'une gestion des ressources humaines.
- Direction générale assurant la gestion et la direction de l'APAJH Yvelines.



**ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE DU SIEGE**



20/06/2019

Catherine Veyron-Dumont

**3.3 CPOM**

Notre structuration dans un deuxième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2015 et pour 5 ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2015-2020 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 2 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association de manière individualisée pour toutes les personnes.

**3.4 Orientations APAJH Yvelines**

L'APAJH Yvelines est une association en mouvement mettant en œuvre différentes orientations autour des attentes et des besoins des personnes accompagnées suivantes :

- consolidation des actions antérieurement menées.
- l'inclusion ou l'intégration dans la société.
- la qualité de relation avec l'entourage de la personne.
- le développement de nos actions vers les besoins nouveaux.

## Le Pôle SESSAD<sup>5</sup>

Le Pôle SESSAD de l'APAJH Yvelines se compose de 3 services ouverts 210 jours par an et administrés par une direction commune :

- le SIAM<sup>6</sup> 78, réparti en 2 antennes, situées dans le Nord et le Sud du département pour 90 jeunes présentant une déficience visuelle,
- le SESSAD Françoise JAILLARD, pour 35 jeunes présentant un handicap moteur,
- le SESSAD APIDAY TSL<sup>7</sup> a une antenne Surdit  pour 20 enfants/jeunes sourds et une antenne TSL pour 50 jeunes présentant des troubles sp cifiques du langage.

195 jeunes b n ficient donc de l'accompagnement des  quipes interdisciplinaires sur le d partement.

Le Pôle SESSAD fonctionne comme une plateforme, avec partage et mutualisation des comp tences et des exp riences, pour offrir aux 195 jeunes des projets personnalis s d'accompagnement, au plus pr s de leurs besoins ; mais aussi un parcours de vie qui prend en compte leurs demandes et leurs envies. En raison de contraintes g ographiques et d'itin rance, les salari s des diff rents services du p le ont peu l'occasion de se rencontrer. Ainsi, une journ e banalis e est organis e chaque ann e. Elle permet aux professionnels de se rencontrer, d' changer leurs exp riences et de r fl chir ensemble.

En septembre 2019, le Pôle SESSAD s' toffera d'un nouveau service : le SESSAD TSA accueillera 40 enfants/jeunes de 3   20 ans, atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme. Il sera implant  dans le territoire Boucle de Seine   Sartrouville. Ainsi, le Pôle SESSAD diversifie son offre pour r pondre aux besoins du territoire, tant en terme d'handicap que de lieu d'intervention.

### 3. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE : SESSAD APIDAY TSL ANTENNE SURDITE

#### 4.1 Historique du service

Le Service d'Education Sp cialis e et de Soins   Domicile APIDAY TSL (du nom de l'Association Pour l'Int gration des D ficients Auditifs dans les Yvelines qui l'a cr e) est un service qui a ouvert ses portes en septembre 1999. Il est le fruit de la mobilisation importante d'un groupe de parents et de professionnels lib raux souhaitant promouvoir d s 1990 la scolarisation en milieu ordinaire d'enfants sourds, dans le respect de l'article 33 de la loi n 91 /73 du 18 janvier 1991 dite loi Fabius, permettant aux parents d'exercer un choix quant au mode de communication de leur enfant.

Regroup s en association, ces parents et professionnels ont obtenu, apr s le passage devant la Commission R gionale de l'Organisation Sanitaire et Sociale, un agr ment, mais pas le financement de leur projet de service de soins du fait d'une structure associative trop «  triqu e » et jug e insuffisamment solide. La DDASS a alors propos    cette derni re d' tre reprise par l'APAJH-Yvelines, permettant ainsi le financement du service et son ouverture le 7 octobre 1999. Il est implant    Voisins le Bretonneux, et b n ficie de locaux dans le groupe scolaire du Poirier Saint Martin - Maurice Genevoix dans la commune de Montigny le Bretonneux.

Le SESSAD APIDAY TSL Antenne Surdit  se distingue par 2 particularit s :

- la richesse d'une ** quipe interdisciplinaire** compos e de professionnels param dicaux dans des sp cialit s vari es (orthophonie, orthoptie, psychomotricit , ergoth rapie), et de professionnels psycho-socio- ducatifs (professeur de LSF,  ducatrice scolaire, assistante sociale et psychologue), ainsi qu'un m decin ORL;

---

<sup>5</sup> SESSAD : Service d'Education Sp cialis e et de Soins A Domicile

<sup>6</sup> SIAM : Service d'Int gration des Aveugles et Malvoyants

<sup>7</sup> SESSAD Surdit  et Troubles Sp cifiques du Langage

- la possibilité d'un **accompagnement « sur mesure » avec ou non l'enseignement de la LSF**<sup>8</sup>. En effet, les professionnels évaluent les besoins de l'enfant et le mode de communication dans lequel il est le plus à l'aise, et proposent aux parents :

- un accompagnement pour le développement et l'apprentissage de la langue française orale et écrite,
- un accompagnement pour le développement et l'apprentissage de la langue française orale et écrite **avec** un enseignement de **LSF** plus ou moins soutenu selon les besoins de l'enfant.

Ceci peut évoluer d'une année à l'autre en accord avec la famille.

Le service propose également des groupes thérapeutiques avec des professionnels (entendants et/ou sourds), ouverts à tous les enfants accueillis par le service. Ces groupes peuvent être animés à l'oral et en LSF ou exclusivement en LSF.

Le service offre la possibilité à tous les enfants sourds, appareillés ou non, implantés ou non, d'utiliser la LSF comme mode de communication.

### 4.2 La situation géographique

Le SESSAD APIDAY TSL Antenne Surdit  se situe   Voisins le Bretonneux, dans un cadre verdoyant. Il est proche de commerces, entour  de professions lib rales et desservi par des moyens de transport en commun.

Il loue des locaux et mutualise des salles de r union et de restauration avec le SIAM 78. Toutes les r unions de projet, r unions de service et consultations m dicales ont lieu sur ce site. Les professionnels b n ficient pour certains, d'un bureau individuel, pour d'autres de bureaux mutualis s.

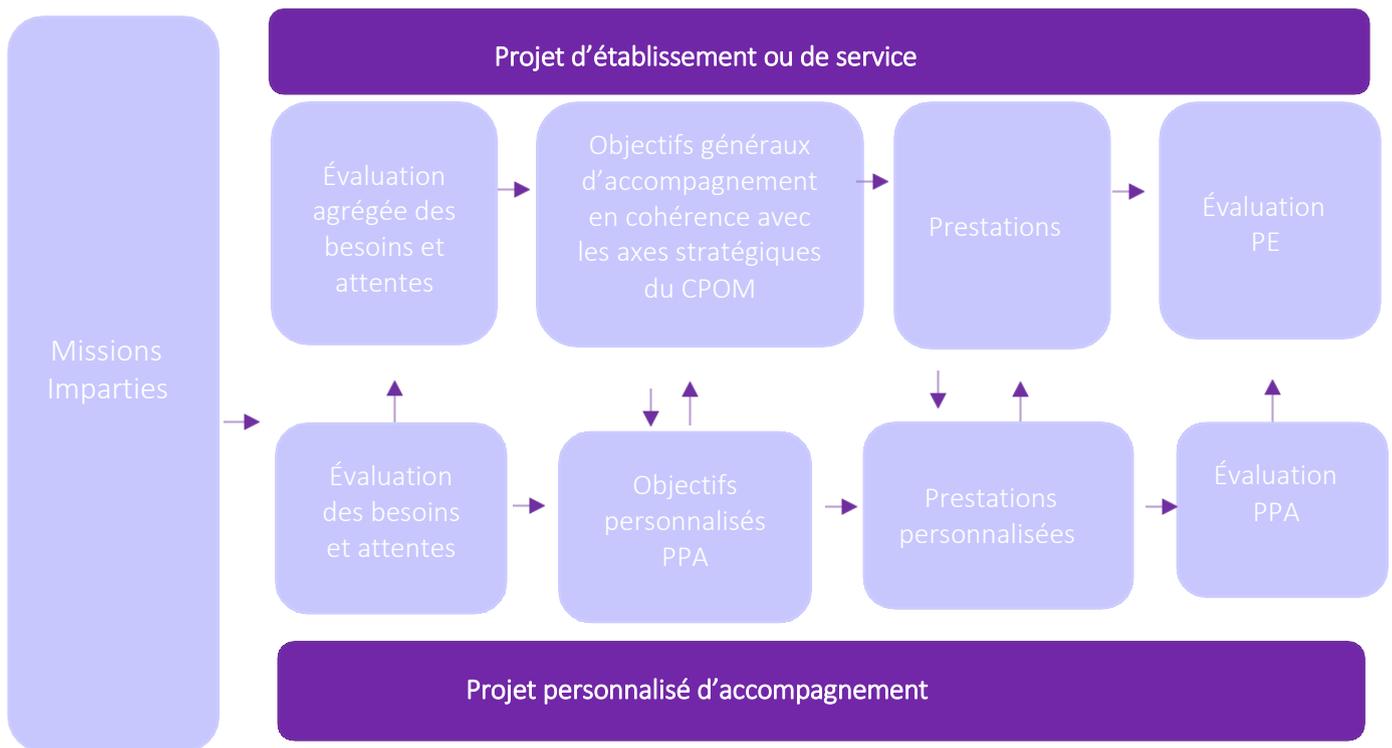
Le SESSAD APIDAY TSL Antenne Surdit  dispose  galement de locaux fonctionnels install s au c ur du groupe scolaire Maurice Genevoix et Poirier Saint-Martin, rue de Valois. Les r éducations, l'apprentissage de la LSF, le travail  ducatif et les entretiens avec le psychologue se font principalement sur ce site.

---

<sup>8</sup> LSF : Langue des Signes Fran aise

# 2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du PE-PS



## 1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

### 1.1 Les textes de références et règlementaires

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise dans son Art. D. 312-95 que l'action d'un SESSAD doit être orientée vers :

- d'une part l'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant (aide aux aidants), l'approfondissement du diagnostic et le développement psychomoteur initial de l'enfant ainsi que le développement de la communication ;
- d'autre part pour l'ensemble des enfants et adolescents, le soutien à la scolarité et aux acquisitions de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux et psychosociaux adaptés.

Dans son article D.312-61, le CASF stipule :

- l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant et de l'adolescent,
- la surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage adapté,
- l'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles nécessaires,
- l'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication,
- l'établissement, pour chaque jeune, d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :
  - o l'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les

- apprentissages nécessaires ;
- des actions d'éducation adaptée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut, les moyens socio-culturels existants ;
- l'élaboration d'un projet d'établissement, à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement.

Et dans son article D312-98 le CASF donne des indications pour les SESSAD « accompagnant des enfants et adolescents présentant une déficience auditive entraînant des troubles de la communication conformément à leur plan personnalisé de compensation comprenant le projet personnalisé de scolarisation et prenant en compte le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de communication, l'acquisition des connaissances scolaires, la formation professionnelle et l'accès à l'autonomie sociale.. »

Le SESSAD, en tant que service spécialisé, répond aux orientations générales des politiques sociales en matière d'insertion et d'intégration scolaire. A noter qu'à la faveur de la loi du 11 février 2005, le concept d'intégration scolaire a fait place à celui de scolarisation ou d'inclusion de tous les élèves en situation de handicap.

Le service s'inscrit dans un schéma de coordination et de coopérations complétant le dispositif des équipements déjà installés dans le Département des Yvelines, à savoir les moyens spécifiques de scolarisation des élèves handicapés sensoriels mis en place par l'Education nationale, dans le cadre de la politique d'adaptation menée par la Direction Académique de Versailles : des enseignants spécialisés et des AESH intervenant essentiellement dans les différentes ULIS.

Le service est habilité à accueillir 20 enfants âgés de 0 à 16 ans présentant une déficience auditive avec ou sans troubles associés, après avis et décision de la MDPH<sup>9</sup>. Le lieu d'intervention principal (domicile, école, crèche, etc.) des enfants accompagnés doit être localisé au niveau de Voisins ou à une distance inférieure à 30 min de trajet, ou scolarisés dans le groupe scolaire du Poirier St-Martin (maternelle et élémentaire) de Montigny-le-Bretonneux.

Dans le cadre des admissions, le SESSAD n'a pas pour vocation à délivrer des soins infirmiers.

Les repères juridiques :

- La Convention Internationale des Droits des enfants du 20 novembre 1989
- Code de l'action Sociale et des familles
- Annexe XXIV quater au décret n° 88-423 du 22 avril 1988 remplaçant l'annexe XXIV quater au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents atteints de déficience auditive grave
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants handicapés et à la coopération entre Education Nationale et ESMS
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite « Hôpital, Patients, Santé et Territoires »
- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013
- Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM<sup>10</sup>
- Le Plan d'Accompagnement Global. Ce nouveau dispositif est porté par la Loi santé 2016-41 du 26 janvier 2016 (articles 44 et 89) qui modifie le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) donnant un cadre

---

<sup>9</sup> Maison Départementale des Personnes Handicapées

<sup>10</sup> Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux  
Créée par la loi n°2006-1640 de financement de la Sécurité Sociale pour 2007

juridique légal à la mise en place d'un dispositif permanent d'orientation

### 1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Le SESSAD APIDAY TSL répond aux orientations générales des politiques sociales notamment le principe de l'école inclusive pour tous les élèves sans distinction (Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013).

La scolarisation en milieu ordinaire, outre le fait de permettre aux jeunes enfants en situation de handicap d'investir les apprentissages au même titre que les autres élèves, participe à faciliter au mieux leur intégration sociale, familiale puis professionnelle. Cette intégration est parfois difficile du fait de la langue maternelle de certains enfants qui est la LSF et non la langue orale.

## 2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

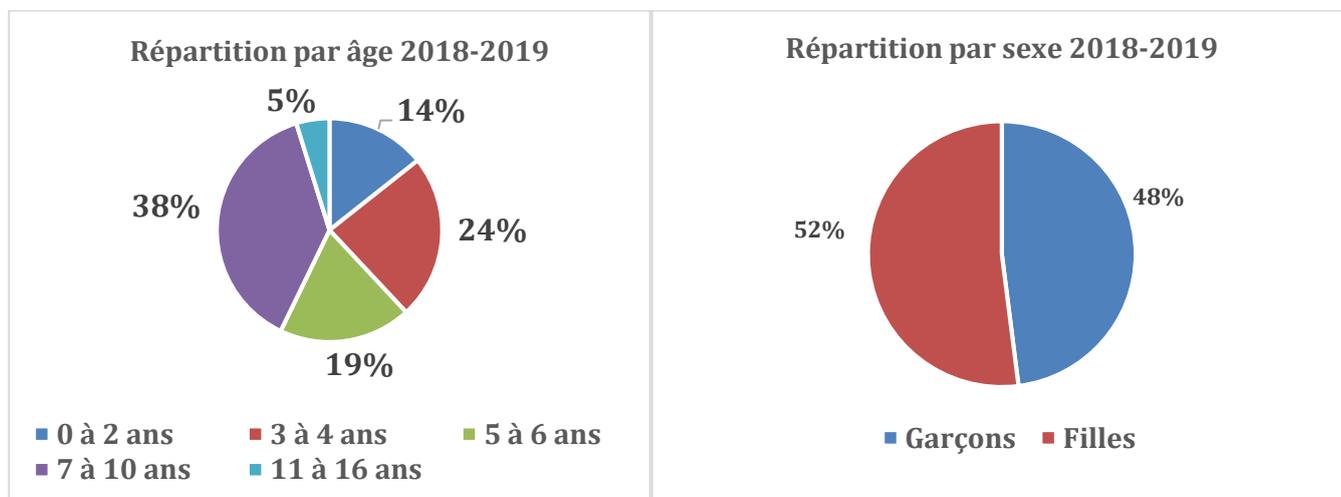
### 2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

Le SESSAD APIDAY TSL antenne Surdit  accueille 20 enfants / jeunes de 0   16 ans pr sentant une d ficience auditive. Les places sont r parties librement entre :

- o SAFEP (Service d'Accompagnement Familial et d'Education Pr coce)
- o SSEFIS (Service de Soutien   l'Education Familiale et   l'Int gration Scolaire)

A noter que le service, sans disposer administrativement d'une section pour enfants d ficients auditifs avec handicaps associ s (SEHA), est autoris    accueillir quelques enfants sourds pr sentant des troubles ou des handicaps associ s   la surdit .

Pour l'ann e 2018-2019 :



4 nouveaux enfants/jeunes ont  t  admis   la rentr e 2018, suite au d part de 3 jeunes, le service ayant accueilli une fratrie, ce qui fait un effectif de 21 enfants/jeunes suivis. Ce flux est identique aux ann es pr c dentes, en moyenne un cinqui me des admissions sont renouvel es chaque ann e. Avec la r partition par  ge, nous constatons que les enfants accueillis sont assez jeunes. Nous les accompagnons majoritairement jusqu'  environ 10 ans (prise en charge pr coce). En raison du manque de structure   partir du coll ge dans les Yvelines pour d ficients auditifs ayant pour langue maternelle la LSF, ces jeunes sont oblig s de quitter le d partement et tr s souvent d'int grer un internat (IJS   Bourg la Reine, INJS   Paris, etc..).

#### Origine de la demande

- Orientation de la MDPH,
  - Contacts directs des familles, par r seau, li    la culture sourde,
- L'orientation est conditionn e par la d cision de la MDPH78.

### Nature du Handicap

L'agrément du service permet d'accueillir les enfants atteints de surdité moyenne à profonde bilatérale. Le test d'audiométrie détermine le degré de surdité : elle doit correspondre à une « non-réponse » en-dessous de 40 décibels.

Le dépistage précoce de la surdité, pratiquée souvent en périnatale, vise une prise en charge précoce des enfants ; notre agrément nous permet d'accompagner les enfants de moins de 3 ans, sans attendre la notification de la MDPH.

### Situation sociale

En aucun cas la situation sociale ne peut être un motif de refus. Une situation de grande précarité est parfois un critère pris en considération pour anticiper l'admission et favoriser le suivi de l'enfant.

Au cours de la procédure d'admission une assistante sociale évalue la situation.

### Mode de transport

Pour les enfants scolarisés dans les écoles Maurice Genevoix et Poirier St Martin, les professionnels bénéficiant de locaux mis à disposition de l'antenne Surdité, les temps de transport des enfants et des professionnels sont quasi inexistantes.

Pour les enfants scolarisés dans leur école de quartier, au collège, ou les enfants en crèche, les professionnels du SESSAD se déplacent préférentiellement dans ces établissements ou au domicile.

Certains groupes thérapeutiques sont réalisés sur le site de Voisins le Bretonneux, et dans ce cas certains jeunes viennent par leurs propres moyens, ou des taxis conventionnés CPAM sont mis en place dans la mesure du possible.

### D'où viennent-ils ? Où vont-ils ?

#### *Origine*

Les enfants/jeunes arrivent généralement du milieu ordinaire scolaire ou d'un autre ESMS<sup>11</sup>. Les enfants non scolarisés n'ont pas eu d'expérience en ESMS ou autres, ils sont au domicile ou bénéficient d'un mode de garde (crèche, nourrice, etc...).

#### *Orientation*

Plusieurs possibilités d'orientation peuvent être envisagées selon le parcours scolaire et les besoins individuels :

- IJS<sup>12</sup>
- INJS<sup>13</sup>
- Institut Baguer
- Centre pour Enfants Pluri-Handicapés rue Daviel,
- Ecole Intégrée Danielle Casanova
- Collège de Noisy le Roi...

## 2.2 L'évolution du public accompagné

Le service réactualise différents indicateurs de suivi notamment le flux des entrants, la durée de l'accompagnement pour chaque jeune, le nombre de personnes en liste d'attente, la répartition par âge... Ces indicateurs sont renseignés tous les ans dans le rapport d'activité rédigé selon les obligations réglementaires et remis aux Autorités par l'Association.

Les indicateurs de suivi, renseignés tous les ans, permettent d'anticiper les évolutions. Depuis quelques années, nous constatons plusieurs évolutions :

- l'augmentation des implants cochléaires, ce qui engendre un besoin plus important en rééducation orthophonique,
- la demande constante du projet bilingue : langue française orale et écrite plus LSF, que les enfants soient issus

---

<sup>11</sup> Etablissement Social et Médico-Social

<sup>12</sup> IJS : Institut des Jeunes Sourds

<sup>13</sup> INJS : Institut National des Jeunes Sourds

- de famille sourde ou entendante, qu'ils soient implantés ou non,
- une prise de contact du service par les familles pour des enfants de plus en plus jeunes (moins de 3 ans),
- davantage de troubles associés à la déficience auditive qu'auparavant : troubles de la relation, troubles du comportement qui nécessitent une guidance parentale, troubles vestibulaires requérant plus de rééducations psychomotrices et une formation accrue de ces professionnels dans ces troubles,
- plus de familles, au vue de leur situation sociale complexe et précaire, ont besoin d'un accompagnement socioéducatif.
- la liste d'attente est de 6 mois en moyenne, et les demandes proviennent de plus en plus d'un périmètre plus étendu que celui desservi par le SESSAD. Il peut arriver des demandes provenant du Nord Yvelines, du Mantois. Les familles qui ont un projet bilingue souhaitent que leur enfant intègre la seule école du département dans laquelle les enseignants parlent la LSF (ULIS de Montigny- le-Bretonneux). Ainsi, les professionnels de l'antenne peuvent accompagner ces enfants. En effet, à plus de 30 mn de trajet du site, le SESSAD n'intervient plus afin de limiter les temps de déplacements.

### 2.3 Les besoins des personnes accompagnées

Les besoins des enfants/jeunes accueillis sont évalués au moment de l'admission et réévalués au minimum tous les ans. Il peut ensuite être proposé différents accompagnements : orthophonique, éducatif, psychomotricité, soutien psychologique, ergothérapie, orthoptie, enseignement LSF, accompagnement social. Pour les enfants non scolarisés, des besoins de socialisation peuvent être présents.

Ces besoins sont présentés et classifiés selon la nomenclature des besoins Serafin PH (tableau page 21).

## 3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

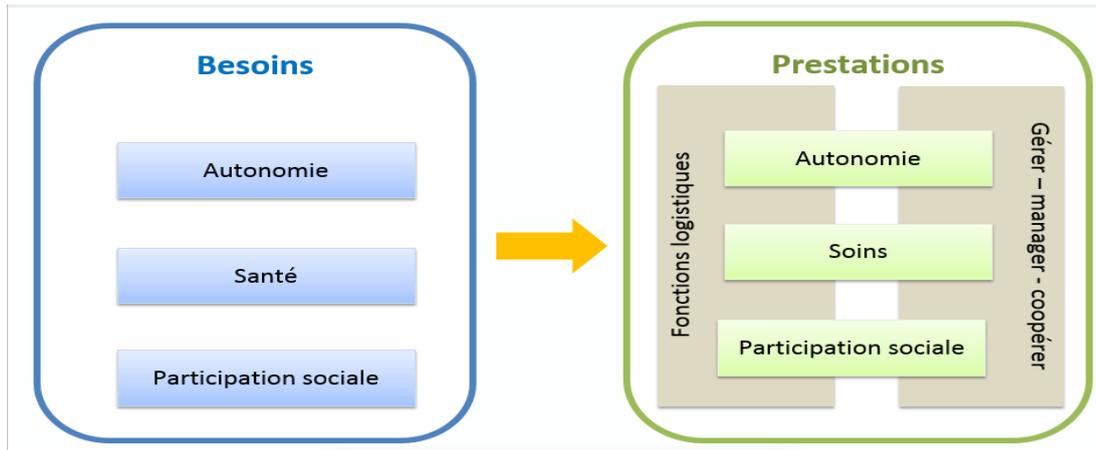
Les objectifs d'accompagnement se déclinent principalement autour de :

Objectifs	Indicateurs
Améliorer ou maintenir les capacités cognitives fonctionnelles et sensorielles selon les possibilités du jeune	Bilans rééducatifs et évaluations du projet réalisés chaque année permettant de suivre l'évolution des capacités des jeunes et de définir les axes d'accompagnement pour l'année à venir.
Développer l'autonomie de l'enfant ou l'adolescent dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Observations fines par l'équipe permettant de définir les nouvelles acquisitions et celles à poursuivre
Favoriser les apprentissages scolaires tant en milieu spécialisé (ULIS) qu'en milieu ordinaire	Bilans rééducatifs et évaluations du projet, et liens avec les enseignants pour évaluer les progrès ou difficultés des enfants/jeunes
Développer les activités tournées vers l'extérieur, sources d'épanouissement et d'estime de soi et d'inclusion sociale	Satisfaction de la personne accompagnée et de sa famille. Appropriation par la famille et le jeune, des activités proposées par le SESSAD
En partenariat avec le jeune, sa famille et l'Education Nationale, préparer l'avenir des jeunes en tenant compte de leurs souhaits, capacités et besoins	Adhésion par le jeune et la famille aux orientations proposées

## 4. LES PRESTATIONS

Les prestations proposées par le service sont en adéquation avec les besoins des enfants/jeunes, mais également de leurs familles. En effet, l'aide aux aidants fait partie des missions du SESSAD. Pour ce faire, le Groupe « Cuisine des Mamans », organisation de Temps conviviaux au sein du service (« Galette des Rois », etc...), les visites à domicile pour soutenir et accompagner les familles, le Groupe d'Expression des parents, et un soutien quotidien auprès des familles. Les professionnels sont à disposition des familles par l'intermédiaire de mails et d'un téléphone portable professionnel.

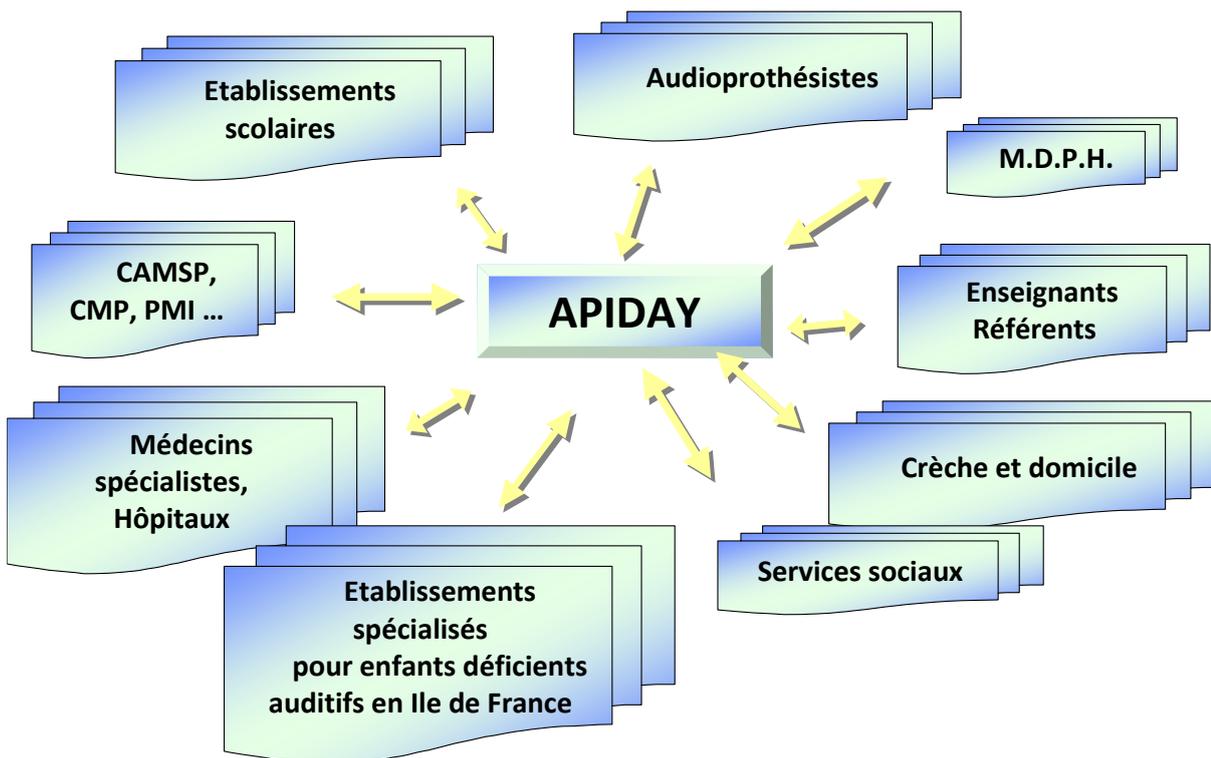
Les prestations, à l'image des besoins, seront réparties selon la nomenclature Serafin PH :



### 5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

Les professionnels du service cultivent le travail en réseau et incluent également dans leurs actions, les partenaires. Cette posture est indispensable pour permettre un accompagnement global.

Ainsi, afin de remplir ses missions et de répondre aux besoins des enfants/jeunes, des partenariats incontournables sont mis en place dans différents domaines :



Par ailleurs, des rencontres d'échange, de réflexion ont lieu entre professionnels des établissements et services spécialisés dans la déficience auditive en Ile de France. Les Directeurs de ces établissements et services, s'inscrivent également dans une démarche de collaboration en se concertant régulièrement sur les besoins et l'organisation de la prise en charge des enfants/jeunes sourds, sur les questions relatives à la gestion des structures qui les accueillent et leur évolution...

TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Le SESSAD APIDAY TSL antenne Surdit   pr  sente son projet d'accompagnement sous forme de tableau synth  tique int  gr   dans le corps du projet.

Structure					
Mission de la structure :					
Besoins	Prestations	Description de la prestation	Moyens humains internes	Partenaires (convention oui/non)	Indicateurs d'��valuation
1.1.1.1-Besoins en mati��re de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du syst��me nerveux	2.1.1.3- Prestations des psychologues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des fonctions cognitives atteintes et pr��serv��es</li> <li>- Accompagnement psychologique propos�� aux enfants et �� leurs familles dans le cadre d'entretiens individuels ou de visites �� domicile</li> <li>- Bilans psychologiques si n��cessaire</li> <li>- Mise en place de groupes th��rapeutiques afin de permettre de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'assurer du d��veloppement harmonieux de l'enfant (socialisation, relation avec l'accompagnant, mise en place du langage, compr��hension de consignes simples, etc)</li> </ul> </li> <li>- r��aliser un travail de guidance parentale en fonction des interrogations des parents (Ex de groupes : Groupe d'accueil pour les b��b��s, Groupe de parole de maternelle ou primaire pour les enfants lorsque n��cessaire)</li> </ul>	Psychologue	Partenaires sans convention (psychologues en lib��ral, Unit�� Th��rapeutique Enfance et Surdit��, h��pitaux, CAMSP, CMP, etc.)	Bilans Evaluations pour la r��actualisation du projet
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	Travailler les pr��-requis �� la communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Regard, attention conjointe,</li> <li>-Tour de r��le et tour de parole...</li> <li>-Mise en place de pictogrammes/photos</li> <li>-D��veloppement du langage oral et ��crit (expression et compr��hension)</li> </ul>	Orthophonistes	Famille Education nationale Cr��che Halte-garderie Tous avec convention	Evaluations pour la r��actualisation du projet

		-Pragmatique du langage (comprendre l'implicite, codes sociaux langagiers...) -Théorie de l'esprit (capacité à attribuer à l'autre des intentions, des pensées, des connaissances et à les comprendre)			
		Mener les interactions communicatives du jeune enfant : - Comportement : regard, gestes, mimiques..., - Interaction sociale : les actes de communication (par tous les moyens : langue ou non, mimique, photos) - Attention à l'autre (Partage d'un intérêt commun)	Educatrice	Famille Ecoles Crèches	Evaluations pour la réactualisation du projet
		Vision et communication par le regard : travail du regard social, de la fixation	Orthoptiste	Ecoles (convention) Familles (convention)	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Accompagnement psychologique des enfants et de leurs familles dans le cadre d'entretiens individuels ou de visites à domicile - Groupe d'accueil pour les bébés et leurs familles -Groupe de parole pour les enfants de maternelle et primaire lorsque nécessaire	Psychologue		Evaluations pour la réactualisation du projet Nombre de groupes
		- Travailler le regard, l'attention conjointe, la prise de conscience de l'autre au travers d'exercices et de jeux corporels, de danse... - Travailler le dialogue tonique	Psychomotricien	Famille Crèche Halte-garderie Tous avec convention	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Bilan LSF afin de connaître le niveau de l'enfant/jeune et les axes de travail à mettre en place	Enseignant LSF		Nombre de bilans
	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	- Guidance parentale - Travail des fonctions exécutives (planification, attention, inhibition, flexibilité) - Développement de la mémoire - Développement du raisonnement	Orthophonistes	Famille	Evaluations pour la réactualisation du projet

		logique				
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer un lien de confiance avec l'enfant et la famille.</li> <li>- Identifier les besoins, de l'enfant et de sa famille.</li> <li>- Repérer les situations difficiles.</li> <li>- Etablir une relation personnalisée de l'enfant de ses rythmes de ses besoins de ses émotions et de son environnement familial.</li> <li>- Créer la communication avec la famille au quotidien.</li> <li>- Accompagnement des jeunes enfants à la communication non verbale, mais aussi le bain du langage (en LSF).</li> </ul>	Educatrice			Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liens avec la famille (conseils, guidance, échanges de renseignements) : rendez-vous, réunions parents-rééducateurs, cahier de liaison</li> </ul>	Orthoptiste	Familles		Nombre de RDV familles
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanges d'informations, prévention, dans le cadre du groupe bébé ou des entretiens avec les parents</li> </ul>	Psychologue			Nombre de groupes
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide au développement des fonctions exécutives, favorisant les capacités d'attention, de planification, d'inhibition et d'autocontrôle, dans le but de réflexions et de prises de décision adaptées aux situations rencontrées par l'enfant.</li> <li>- Mises en situation écologiques avec stimulation de l'observation de l'environnement afin de limiter les mises en danger.</li> </ul>	Ergothérapeute	Education Nationale Equipe Médecin Famille		Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guidance parentale</li> <li>- Travail d'explication des difficultés et des moyens de suppléance possibles</li> </ul>	Psychomotricien	Famille Education Nationale Crèche, halte-garderie Assistante maternelle et familiale		Nombre de rendez vous

1.1.1.2- Besoins en matière de fonctions sensorielles	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueillir les informations du dossier médical de l'enfant/jeune</li> <li>- Prescrire des examens complémentaires</li> <li>- Prescrire les bilans puis les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : orthophonie, Psychomotricité, orthoptie, ergothérapie...</li> </ul>	Médecin	Médecin spécialistes (pas de convention), hôpitaux	<p>Nombre de consultations médicales</p> <p>Nombre de visites à l'école</p>
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir mettre et gérer ses appareils auditifs en autonomie (détecter son non-fonctionnement et changement des piles/batteries)</li> <li>- Guidance parentale</li> <li>- Education auditive (détection du bruit, fonction d'alerte, discrimination, localisation, identification et reconnaissance)</li> <li>- Apprentissage du Langage Parlé Complété (LPC)</li> <li>- Développement du stock lexical oral et en signes</li> <li>- Travail autour de la voix, l'articulation et la parole</li> </ul>	Orthophonistes		Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail de la communication visuelle en groupe ou en dualité : regard social, fixation, stimulations du champ visuel, reconnaissance visuelle et sensorielle des mimiques, émotions perçues visuellement...</li> </ul>	Orthoptiste		Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser et développer tous les canaux sensoriels</li> <li>- Stimuler les différents sens</li> <li>- Utiliser le dialogue tonique</li> <li>- Travailler la communication non verbale (mimiques, gestuelle, réactions tonico-émotionnelles)</li> </ul>	Psychomotricien	Famille Crèche/halte-garderie Assistante maternelle et familiale	Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe d'accueil parents - bébé</li> <li>- Bain de langage (LSF) et</li> </ul>	Educatrice scolaire	Famille	<p>Nombre de groupes</p> <p>Evaluations pour la</p>

		communication non verbale - Guidance parentale			réactualisation du projet Nombre de rendez-vous familles	
		- Apprentissage de la LSF par les enfants (issu de parents sourds ou non) Différentes méthodes peuvent être utilisées : -Apprentissage du vocabulaire à travers des histoires ou des situations racontées  -Utilisation de gestes, de mimiques, de dessins... pour expliquer le vocabulaire	Enseignant LSF		Evaluations pour la réactualisation du projet	
	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité		- Guidance parentale - Education auditive (détection du bruit, fonction d'alerte, discrimination, localisation, identification et reconnaissance) - Travail sur les capacités proprioceptives	Orthophonistes	Famille	Nombre de rendez-vous familles Evaluations pour la réactualisation du projet
			-Liens avec la famille (conseils, guidance, échanges de renseignements) : * Liens avec l'ophtalmologiste (surveillance des corrections optiques, des examens complémentaires...) * Liens avec l'équipe pluridisciplinaire (échange d'observations)	orthoptiste	Famille (convention) Médecin Equipe du SESSAD (convention)	Nombre de rendez-vous familles Evaluations pour la réactualisation du projet
			- Sollicitation des différents canaux sensoriels (notamment visuel, tactile, kinesthésique)	Ergothérapeute		Evaluations pour la réactualisation du projet
			- Guidance parentale	Psychomotricien	Famille Education nationale Crèche, halte-garderie Assistante maternelle et familiale Tous avec convention	Nombre de rendez-vous familles

1.1.1.3-Besoins en matière de douleur	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	- Travail sur les capacités proprioceptives	Orthophonistes	Crèche Halte-garderie Tous avec convention Famille	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Liens avec le médecin et la famille	Orthoptiste	Famille Médecin	Nombre de rendez vous
		- Repérer les activités, mises en situation générant de la douleur, identifier la source et accompagner pour la traiter ou proposer des adaptations pour pallier à cette douleur.	Ergothérapeute	Education Nationale Equipe Famille	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Travail sur les différents sens et la perception sensorielle - Utilisation de différentes méthodes de relaxation et de toucher thérapeutique	Psychomotricien	Famille Crèche Assistante maternelle ou familiale	Evaluations pour la réactualisation du projet
1.1.1.4-Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative	- Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement en orthophonie	Médecin		Nombre de consultations médicales Nombre de bilans prescrits en orthophonie
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	- Travail sur les praxies bucco-linguo-faciales - Travail du souffle - Travail autour de la voix, l'articulation et la parole - Travail sur le rythme, la prosodie, l'intensité et la fluence.	Orthophonistes	Famille	Evaluations pour la réactualisation du projet



personnel	pour les actes essentiels	dans les actes de la vie quotidienne		Crèche/halte-garderie Assistante maternelle et familiale	
		-Mises en situations écologiques pour veiller à la réalisation des activités de vie quotidienne de façon efficiente, en rapport avec son âge. -Déterminer les capacités et incapacités de l'enfant à réaliser ses activités signifiantes et significatives. - Travail des fonctions praxiques et des coordinations (bimanuelle, oculomanuelle). -Proposer les adaptations et aménagements nécessaires à la réalisation des activités de la vie quotidienne.	Ergothérapeute	Famille Education Nationale Equipe	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Travail autour de la notion d'hygiène corporelle et vestimentaire.	Educatrice	Famille Infirmière scolaire	Evaluations pour la réactualisation du projet
1.2.1.2-Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	2.1.1.3- Prestations des psychologues	- Dans le cadre du groupe d'accueil des bébés, et tout au long du parcours de l'enfant, information des familles et partenaires concernant le développement psychique d'un enfant sourd et la construction de sa pensée - Mettre des mots et du sens sur les situations sociales vécues et observées	Psychologue		Nombre de groupes Evaluations pour la réactualisation du projet
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	- Travail autour des émotions et de l'expression des sentiments - Pragmatique du langage - Théorie de l'esprit (capacité à attribuer à l'autre des intentions, des pensées, des connaissances et à les comprendre)	Orthophonistes		Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Accompagner le jeune à mieux s'intégrer dans ses lieux de vie (explication des règles de vie communes à partir de situations de la vie quotidienne, de la vie	Educatrice	Famille	Evaluations pour la réactualisation du projet

		scolaire.) - Travail autour des émotions et de l'expression des sentiments			
		- Travail du regard social, à orienter le regard face à autrui.	Orthoptiste		Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Reconnaître, puis canaliser et gérer ses émotions - S'adapter aux autres, les comprendre et arriver à faire preuve d'empathie en utilisant des médiations comme le théâtre, le mime - Utiliser le dialogue tonique - Travailler la communication non verbale (mimiques, gestuelle, réactions tonico-émotionnelles)	Psychomotricien	Famille Crèche/halte-garderie Assistante maternelle et familiale	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Etayage des partenaires de l'éducation nationale afin que la scolarité des enfants sourds accueillis dans le service soit au moins aussi satisfaisante que celle des enfants entendants - Groupes de parole : proposé aux enfants si nécessaire - Groupe d'accueil parents-bébés - Entretiens psychologiques aux enfants et à leurs familles au SESSAD ou à domicile - Guidance parentale	Psychologue	Education nationale	Nombre de rendez-vous E.N. Nombre de groupes
		- Cours de Langue des signes française individuel ou collectif pour les parents - Cours de LSF pour les professionnels du service	Enseignant LSF		Nombre de cours
		- Groupes thérapeutiques réguliers ou pendant les vacances : travail interdisciplinaire	Tous les professionnels peuvent en mener		Nombre de groupes
	2.3.4.1- Accompagnements du lien avec les	- Accompagnement psychologique dans le cadre d'entretiens individuels proposés aux enfants et aux familles afin de s'assurer de la qualité des	Psychologue		Nombre de RDV

	proches et le voisinage	relations intra et extra familiales de l'enfant - Visites à domicile			
		- Travail avec la fratrie - Visite à domicile- - Dessiner un arbre généalogique avec le jeune enfant afin de le resituer dans son environnement familial	Educatrice scolaire	Famille	Nombre de RDV
		- Recueil de données, constitution du génogramme	Assistante sociale	Familles	Nombre de RDV
1.2.1.3-Besoins pour la mobilité	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, instructeurs en locomotion et avéjistés	- Stimulations proprioceptives - Travail kinesthésique - Travail sur les praxies - Stimulation et rééducation vestibulaire - Travail de contenance, sur les limites corporelles en utilisant différentes méthodes de relaxation et de toucher thérapeutique - Travail sur les capacités motrices, les différents déplacements et les positions corporelles - Travail sur la motricité fine et la préhension - Travail sur l'autonomisation dans les actes de la vie quotidienne	Psychomotricien		Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Travail sur l'autonomisation corporelle dans les actes de la vie quotidienne (changes, hygiène, repas, etc...) - Travail sur l'adaptation éventuelle à apporter à l'environnement	Psychomotricien Ergothérapeute	Famille Education Nationale Crèche/halte-garderie Assistante maternelle et familiale	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Mises en situations écologiques pour veiller à la réalisation des activités de vie quotidienne de façon efficiente, en rapport avec son âge. -Déterminer les capacités et incapacités de l'enfant à réaliser ses activités	Ergothérapeute		Evaluations pour la réactualisation du projet

		<p>signifiantes et significatives.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail des fonctions praxiques et des coordinations (bimanuelle, oculomanuelle).</li> <li>- Proposer les adaptations et aménagements nécessaires à la réalisation des activités de la vie quotidienne.</li> </ul>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail de l'orientation du regard, de l'exploration visuelle autour de soi et des passages oculaires vision de près&lt;&gt;vision plus éloigné.</li> </ul>	Orthoptiste		Evaluations pour la réactualisation du projet
1.2.1.4-Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail sur l'orientation dans le temps et dans l'espace</li> </ul>	Orthophonistes	Famille Education nationale Crèche et halte-garderie	Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail sur l'orientation spatio-temporelle</li> <li>- Travail sur la gestion du stress</li> <li>- Canalisation d'une agitation ou d'une motricité exacerbée</li> <li>- Adaptation au temps, aux lieux et aux différentes personnes environnantes</li> </ul>	Psychomotricien	Famille Crèche/halte-garderie Assistante maternelle et familiale	Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises en situations écologiques pour veiller à la réalisation des activités de vie quotidienne de façon efficiente, en rapport avec son âge.</li> <li>- Déterminer les capacités et incapacités de l'enfant à réaliser ses activités signifiantes et significatives.</li> <li>- Travail des fonctions praxiques et des coordinations (bimanuelle, oculomanuelle).</li> <li>- Proposer les adaptations et aménagements nécessaires à la réalisation des activités de la vie quotidienne.</li> </ul>	Ergothérapeute		Evaluations pour la réactualisation du projet
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail sur l'orientation dans le temps et dans l'espace.</li> <li>- Travail sur la logique du danger/non</li> </ul>	Educatrice	Famille	Evaluations pour la réactualisation du projet

		danger - Travail sur la sécurité routière.			
1.3.1.1-Besoins pour accéder aux droits à la citoyenneté	2.3.1.1- Accompagnements à l'expression du projet personnalisé	- Elaboration en cours d'un questionnaire pour faire le point de l'année passée et recueillir les besoins et attentes de l'enfant/jeune avant le PPA lors d'un entretien	Psychologue	Psychologue	Nombre d'entretiens pré-PPA
		- Proposer des espaces d'échanges permettant l'expression des souhaits de l'enfant/jeune et de sa famille, les aider à les formaliser (projet de loisirs, orientation scolaire, préprofessionnel...)	Assistante sociale Educateur spécialisé		Nombre de RDV familles
	2.3.1.2. Accompagnements à l'exercice des droits et libertés	Vigilance relative à la protection de l'enfance	Tous les professionnels du service		Nombre de signalements
		- Constitution de dossier pour la mise en place d'AED et/ou aide à la transmission d'information préoccupante	Chef de service Assistante sociale	ASE CCIP	Nombre de signalements
1.3.2.1-Besoins pour vivre dans un logement	2.3.2.1- Accompagnements pour vivre dans un logement	- Aider à la constitution du dossier MDPH pour une demande de prestations financières Aide à la recherche d'un logement pour les familles en difficultés sociales	Assistante sociale		Nombre de RDV familles
1.3.3.1-Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante	2.3.3.1- Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	- Accompagnement psychologique dans le cadre d'entretiens individuels proposés aux enfants - Etayage des partenaires de l'éducation nationale afin que les enfants sourds scolarisés accueillis dans le service puissent bénéficier de l'accueil de droit commun	Psychologue	Education nationale	Evaluations pour la réactualisation du projet Nombre de sensibilisations
		- Repérer les situations de difficulté scolaire chez le jeune enfant - Travailler avec le jeune qui va être	Educatrice	Famille Assistante sociale	Evaluations pour la réactualisation du projet

		orienté au collège			
		- Action de sensibilisation dans les établissements scolaires des enfants accueillis	Educatrice scolaire, Orthophoniste	Ecole maternelles/primaires/collèges	Nombre de sensibilisations
		- Mises en situations écologiques et observations en classe pour veiller à la réalisation des activités scolaires. - Adaptations et aménagement du plan de travail et de l'environnement.	Ergothérapeute	Equipe Education Nationale	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Accompagnement dans les choix d'orientations scolaires et professionnels	Educatrice scolaire Psychologue Assistante sociale	Différents établissements scolaire ou professionnels Contacts avec les centres d'orientation	Evaluations pour la réactualisation du projet
		- Groupe de travail en lien avec les enseignants : enseignement moral et civique, contes, questionner le monde, théâtre	Enseignant LSF	Enseignants spécialisés des écoles	Nombre de groupes
1.3.3.3-Besoins transversaux en matière d'apprentissages	2.3.2.1- Accompagnements pour vivre dans un logement	- Favoriser l'accès au logement (dispositif Dalo)	Assistante sociale	Mairies, préfectures	Evaluations pour la réactualisation du projet
	2.3.3.1- Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	- Accompagnement psychologique dans le cadre d'entretiens individuels proposés aux enfants/adolescents  - Etayage des enseignants afin que les enfants/adolescents sourds scolarisés accueillis au sein du SESSAD APIDAY puissent bénéficier du droit commun	Psychologue		Evaluations pour la réactualisation du projet Nombre de sensibilisations

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation et échanges avec les enseignants afin d'apporter les aides nécessaires aux apprentissages scolaires du jeune.</li> <li>- Proposition d'adaptations et d'aménagements.</li> <li>- Guidance des enseignants sur le fonctionnement cognitif et les répercussions des troubles moteurs et/ou praxiques des jeunes, sur les activités scolaires.</li> </ul>	Ergothérapeute	Equipe Education Nationale	<p>Nombre de RDV</p> <p>Nombre de sensibilisations</p>
		- Les professionnels sont amenés à participer aux ESS	Tous les professionnels du service	Ecoles maternelles/primaires/collèges	Nombre d'ESS
	2.3.3.2- Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle	- Information des parents et des enfants/adolescents concernant les différentes orientations possibles sur le plan scolaire et professionnel	Psychologue		Nombre de RDV
	2.3.3.4- Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées	Mise en place de groupes thérapeutiques au sein du service afin de travailler les acquisitions effectuées en rééducation ou accompagnements individuels	Tous les professionnels	Intervenants extérieurs (exemples : professeur de théâtre)	Nombre de groupes
	2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	- Entretiens au domicile dans le cadre du soutien à la parentalité	Assistante sociale	Familles	Nombre de RDV
1.3.3.4-Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	2.1.1.3- Prestations des psychologues	- Accompagnements des adolescents par le biais d'entretiens individuels	Psychologue		Evaluations pour la réactualisation du projet

	2.1.1.3- Prestations des psychologues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation de groupes de parole par classes d'âges si nécessaire</li> <li>- Animation d'un groupe d'accueil parents-bébés tous les 15 jours avec l'éducatrice scolaire</li> <li>- Entretiens individuels proposés aux enfants et à leurs parents</li> <li>- Observations sur des temps divers : classes, cou</li> </ul>	Psychologue		Nombre de groupes
1.3.4.1- Besoins pour participer à la vie sociale	2.3.3.4- Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées	Mise en place de groupes thérapeutiques au sein du service afin de travailler les acquisitions effectuées en rééducation ou accompagnements individuels	Tous les professionnels	Intervenants extérieurs (exemples : professeur de théâtre) avec conventions	Nombre de groupes
	2.3.4.2- Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le jeune à une ouverture et un enrichissement culturel : médiathèque, patrimoine culturel (théâtre), parcs de loisirs.</li> <li>- Proposer des activités manuelles, culinaires avec le jeune enfant et/ou avec sa famille</li> <li>- Observations sur des temps divers de socialisation : la cour d'école, la cantine, les sorties, la classe, le centre de loisirs, la crèche, la maison, etc.</li> </ul>	Educatrice scolaire	Divers partenariats culturels sans conventions	Evaluations pour la réactualisation du projet Nombre de groupes
1.3.4.2-Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	2.3.4.3- Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnements des mamans pour leur permettre de prendre les transports en commun. L'objectif est qu'elles viennent aux rdv proposés par le SESSAD sans avoir à dépendre de leurs conjoints.</li> <li>- Accompagnement également des adolescents dans le même souci de les rendre autonomes</li> </ul>	Assistante sociale		Evaluations pour la réactualisation du projet

		- Accompagnement dans les transports pour autonomiser les déplacements des jeunes adolescents, en fonction des besoins et des capacités. Ce travail s'effectue par des mises en situations écologiques, en groupe la plupart du temps.	Ergothérapeute	Equipe	Evaluations pour la réactualisation du projet
1.3.5.1-Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	2.3.5.1- Accompagnements pour l'ouverture des droits	- Orientation vers les services compétents et interface avec les partenaires extérieurs (PAT, CAF, Sécurité sociale, CCAS - Constitution du dossier MDPH - Entretiens familiaux	Assistante sociale	PAT, CAF, Sécurité sociale, préfecture, CCAS	Evaluations pour la réactualisation du projet Nombre de RDV
	2.3.5.2- Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	- En cas de difficultés socio-économiques recherche et lien avec des partenaires extérieurs	Assistante sociale	Secteur d'action sociale	Nombre de nouveaux partenariats

**6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE**

Le projet de service, selon la loi 2002-2, est réévalué tous les 5 ans afin d'être au plus près des évolutions du public accueilli.

Dans sa démarche continue d'amélioration de la qualité, le service, à l'image de l'Association APAJH Yvelines, intègre dans sa pratique cette démarche au quotidien, notamment par le biais de temps de réflexion en équipe. Un référentiel qualité associatif permet également de réévaluer les missions et les prestations proposées.

Un questionnaire de satisfaction est remis annuellement aux familles qui le remplissent en lien avec leur enfant selon son âge, afin de recueillir leurs attentes et propositions pour un meilleur accompagnement.

# 3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

---

## 1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

Les modalités d'admission font l'objet de procédures écrites connues par tous les professionnels du service. Le service est réservé aux assurés sociaux immatriculés dans une Caisse d'Assurance Maladie, à l'exclusion des bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat. Sollicitée par la famille ou par les institutions, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées<sup>14</sup>, instance compétente au sein de la MDPH<sup>15</sup> pour les décisions d'attribution des prestations, notifie l'orientation vers le SESSAD.

### L'admission

1. Le dossier reçu de la CDAPH est enregistré administrativement par la secrétaire, dans un tableau de bord tenu par ordre d'arrivée chronologique.
2. Le service prend ensuite systématiquement contact (téléphone et courrier avec livret d'accueil) avec le jeune et sa famille pour proposer une première rencontre qui permettra :
  - la présentation du service par la direction ;
  - une consultation médicale avec le médecin du SESSAD ;
  - un entretien avec la psychologue, puis avec l'assistante sociale.
3. Si une place est disponible dans l'effectif, un DIPEC<sup>16</sup> est proposé au jeune et sa famille. Un courrier d'information est envoyé à la MDPH. L'accompagnement du jeune démarre avec des bilans qui détermineront les rééducations nécessaires. Un entretien à domicile avec l'éducateur spécialisé est également organisé.
4. Si aucune place n'est disponible dans l'effectif, un courrier est envoyé au jeune et sa famille (après un échange téléphonique) ainsi qu'à la MDPH pour officialiser l'inscription sur la liste d'attente. Le service peut conseiller, si cela s'avère nécessaire, des professionnels libéraux en attendant la future admission.
5. L'admission n'est pas possible pour les raisons suivantes :
  - Choix du jeune / de ses proches ;
  - Raisons médicales motivées par le médecin du service qui peuvent être appuyées, si nécessaire, par des bilans ;
  - Eloignement géographique (plus de 30 mn de trajet) du lieu d'intervention.Dans ce cas, un courrier de confirmation est co-signé par la famille et le service, avec copie pour la MDPH.
6. Le premier PPA<sup>17</sup> est élaboré par l'équipe interdisciplinaire en concertation avec le jeune et sa famille, au plus tard six mois après l'admission.

---

<sup>14</sup> Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

<sup>15</sup> Maison Départementale des Personnes Handicapées

<sup>16</sup> Document Individuel de Prise En Charge

<sup>17</sup> Projet Personnalisé d'Accompagnement

### **L'accueil**

Lors de la première rencontre entre la famille du jeune et la direction, différents documents sont remis afin de présenter le service, le pôle SESSAD et l'association APAJH Yvelines :

- Le projet de service ;
- Le livret d'accueil pour la famille ;
- Le livret d'accueil adapté pour les enfants / jeunes ;
- La Charte des Droits et des Libertés ;
- Le règlement de fonctionnement du service ;
- La plaquette du pôle SESSAD APAJH Yvelines ;
- Le projet associatif 2017/2022 et une possible adhésion à l'organisme gestionnaire.

Une visite du service est réalisée, afin que le jeune et sa famille aient une meilleure vision des prestations qui pourront leur être proposées dans le cadre de son accompagnement et en relation avec ses besoins et attentes.

Par ailleurs, des familles sans notification MDPH sollicitent une rencontre avec la direction pour une présentation du service et obtenir des réponses à leurs interrogations quant à l'éventuelle admission de leur enfant.

## **2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS**

Pour chaque enfant, il est proposé un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) qui s'organise autour d'un projet global prenant en compte les interventions des différents partenaires. Il permet de mettre en place des moyens spécifiques qui entrent dans les missions de l'établissement et visent à accompagner le plus loin possible l'enfant dans une autonomie quotidienne, sociale et dans son parcours scolaire.

De ce projet découlent :

- Un suivi médical assuré par le médecin ORL du service, en lien avec les médecins spécialistes externes et l'équipe qui prend en compte les répercussions du handicap de l'enfant sur ses acquisitions scolaires et sur son développement global ;
- Un suivi paramédical :
  - o orthophonie,
  - o psychomotricité,
  - o ergothérapie,
  - o orthoptie,
- Un accompagnement de l'enfant et de ses parents sur le plan psychologique,
- Un accompagnement éducatif autour de la question du handicap, de l'autonomie, de la socialisation et des projets qui en découlent par un éducateur scolaire,
- Un apprentissage de la Langue des Signes Française (LSF) dispensé par un enseignant de LSF, selon le projet de l'enfant/jeune et de sa famille,
- Un accompagnement social par l'assistante sociale, selon les besoins et attentes, notamment pour ce qui concerne les droits des familles autour du handicap.

En amont de la réunion de projet, le médecin ORL rencontre la famille et le jeune afin de recueillir leurs besoins et leurs attentes par le biais d'un questionnaire.

Ce projet est réévalué annuellement et restitué à la famille par la direction et un ou plusieurs professionnels si nécessaire. L'adhésion à ce projet par la famille ainsi que celle de l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité est indispensable.

Le dossier administratif du jeune est rangé sous clef au secrétariat ; le dossier médical dans le cabinet du médecin avec accès limité par ce dernier.

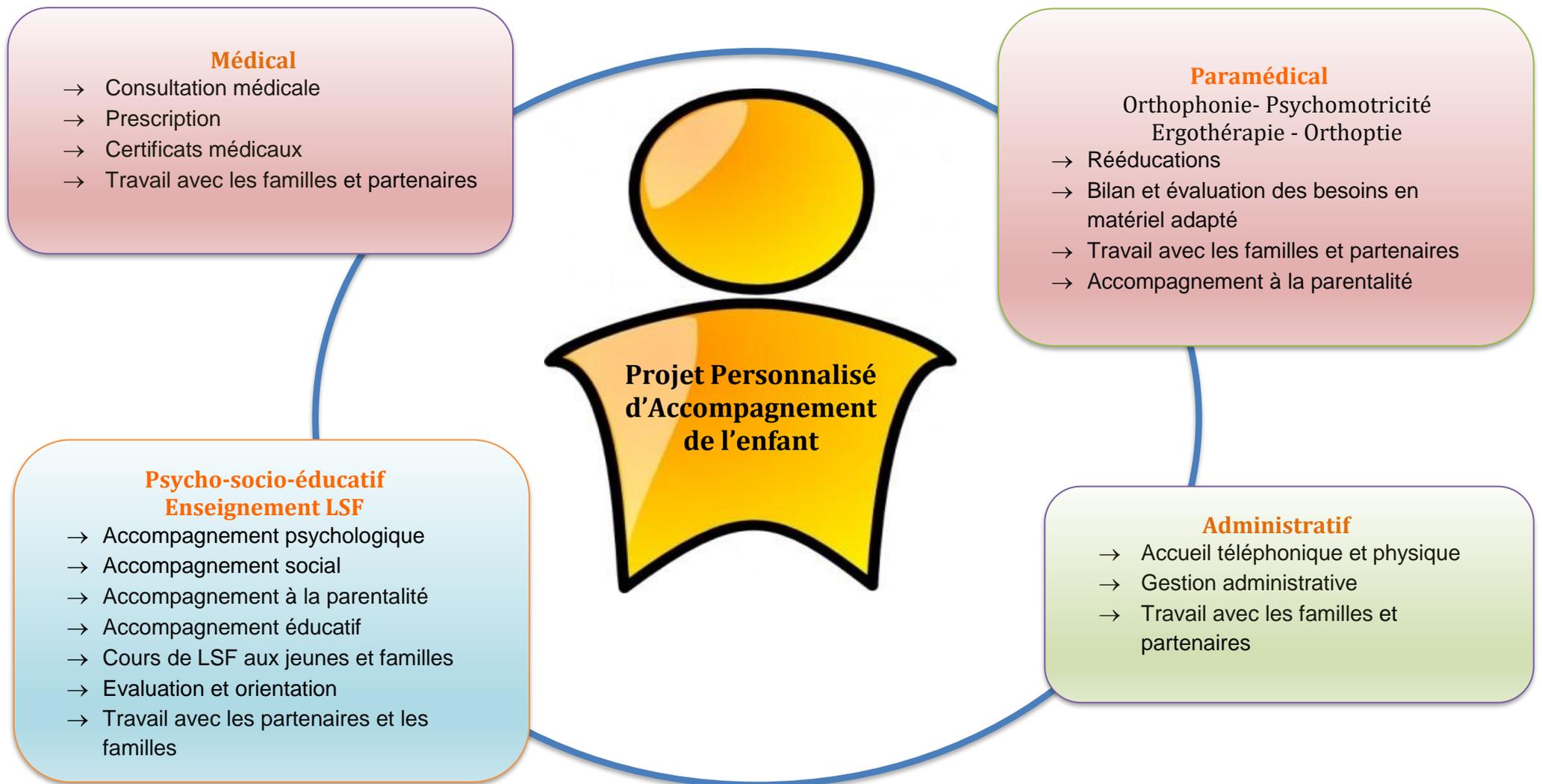
Tous les professionnels sont soumis au secret partagé. Les informations relatives aux différents accompagnements sont donc protégées. Les professionnels ne partagent que ce qui est nécessaire à un accompagnement de qualité de

l'enfant/adolescent. La famille est informée du secret partagé auquel est soumis l'équipe du SESSAD, lors de la signature du DIPEC.

Le jeune ou ses responsables légaux peuvent, après avoir fait une demande écrite à la direction, être autorisés à consulter le dossier sur place. Cette consultation se fait accompagnée par un professionnel.

**Les principes d'intervention au pôle SESSAD**

- Travail interdisciplinaire ;
- Principe de laïcité ;
- Evoluer entre autonomie et protection des personnes accueillies ;
- Promotion de l'inclusion scolaire sociale préprofessionnelle et professionnelle ;
- Personnalisation de l'accompagnement au plus près des besoins du jeune et de sa famille ;
- Posture institutionnelle de tous les professionnels du pôle SESSAD ;
- Co-construction du projet ;
- Ouverture sur le monde extérieur ;
- Démarche continue d'amélioration de la qualité.



### **3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT**

Des priorités sont définies dans les interventions selon les besoins de l'enfant, son emploi du temps régulièrement ajusté, sa présence en classe et sa fatigabilité.

L'équipe recherche l'adhésion de l'enfant et de sa famille, prend en compte ses éventuels refus (actifs ou passifs), sa possible lassitude ou son manque d'investissement. Dans ce cas, elle aménage les soins en conséquence. Néanmoins, certains soins prescrits par le médecin du service restent obligatoires.

Les interventions et prises en charge peuvent avoir lieu au SESSAD, à l'école, au domicile ou tout autre lieu de vie de l'enfant (cantine, centre de loisirs, crèche...). Elles peuvent être individuelles ou en groupe thérapeutique.

En effet, les axes de travail et objectifs peuvent être communs ce qui peut amener plusieurs rééducateurs à animer un même groupe afin de travailler, par exemple, la socialisation, l'autonomie, les interactions, la vision, la motricité ou la prise de confiance en soi.

Le service propose également des temps d'activité, de sortie en groupe.

Certains rééducateurs peuvent être amenés, si nécessaire, à accompagner l'enfant et sa famille en consultation extérieure, hospitalière ou autre. Cela afin :

- d'améliorer le suivi de l'enfant par un partage des informations entre les différents professionnels ;
- d'approfondir la connaissance et la compréhension de la pathologie de l'enfant ;
- d'accompagner les parents dans ces moments riches en émotions et reprendre avec eux, si nécessaire, à distance de la consultation, les informations techniques et médicales ;
- aider les familles, si nécessaire, à mieux comprendre les orientations et les choix thérapeutiques qui s'offrent à eux.

Des temps de sensibilisation peuvent également avoir lieu en classe, à la demande de la famille, de l'enfant, des professionnels du SESSAD ou de l'école (en accord avec la famille), afin d'expliquer la surdité et la langue des signes aux camarades de classe. Cette intervention favorise les échanges entre les enfants et peut contribuer à une meilleure compréhension du handicap et de ses conséquences, à des relations plus faciles et à une inclusion plus fluide.

### **4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT**

Plusieurs situations peuvent motiver l'arrêt du suivi par le service :

- ✓ le jeune a atteint la limite d'âge (16 ans) ;
- ✓ l'orientation vers un autre établissement ou service s'avère nécessaire, dans ce cas le SESSAD propose d'accompagner la famille dans ce projet ;
- ✓ une diminution des besoins rééducatifs constatés par les professionnels et le médecin ORL du SESSAD, en accord avec la famille ;
- ✓ un désaccord important apparaît entre la famille et le service concernant les prestations ou le cadre dans lequel elles sont délivrées ;
- ✓ la demande de la famille.

Suite à un point fait en équipe, un rendez-vous avec la direction est proposé à la famille pour faire un bilan concernant le parcours de l'enfant et formaliser la sortie.

Une fiche de sortie est signée par les parents et transmise à la MDPH le plus rapidement possible.

Parallèlement, le SESSAD informe la Caisse d'Assurance Maladie de la date effective de la sortie de l'enfant.

L'assistante sociale garde un lien téléphonique avec le jeune (et ses proches) durant les trois années qui suivent sa sortie, pour tout renseignement et aide. Dans certaines situations complexes, les professionnels peuvent intervenir auprès d'un partenaire pour une sensibilisation, bien que le jeune ne fasse plus partie des effectifs du service.

## 5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

### Participation collective : Groupe d'expression des familles

En application de l'article 10 de la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 et de l'article L.311-6 du CASF, un groupe d'expression réunissant des représentants de parents, de l'Association et des professionnels ainsi que la direction, est organisée trois fois par an. Le groupe d'expression donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement du service : l'organisation interne, la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle, les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs et leur entretien, la relocalisation prévue en cas de travaux ou de fermeture. Un règlement intérieur prévoit cette organisation ainsi que le mode de désignation des participants.

### Expression des personnes accueillies et de leur entourage

L'équipe du SESSAD Apiday TSL antenne Surdit  s'attache   entretenir des relations  troites et de confiance avec l'entourage des enfants/jeunes accueillis. Ce travail avec les familles n cessite la clart  sur les missions et les comp tences de chacun. Le r glement de fonctionnement et le DIPEC<sup>18</sup> pr cisent les rapports entre les familles et le service. Ces documents r glementaires engagent les deux parties d s l'admission.

Les familles ont parfois besoin d'un  tayage plus important ; l' quipe peut alors  tre amen e   proposer aide et conseil, soutien ou visite   domicile. L'alliance se met en place gr ce   la volont  de transparence de l' quipe dans ces  changes, dans une recherche permanente du dialogue et de l'implication des familles. Ce travail se fait en respectant la confidentialit  et le secret partag .

Un temps de rencontre plus individualis  entre le jeune, ses proches et les professionnels est organis  tous les ans au deuxi me trimestre scolaire (« rencontre parents – professionnels »). Une r union de rentr e   destination des familles est organis e tous les ans, en octobre, et d'autres selon la n cessit  et la demande. Des temps festifs sont propos s tous les ans afin de favoriser les  changes.

L'APAJH Yvelines met  galement   disposition des informations sur son site internet.

En cas de d saccord entre la famille et le service, la famille peut avoir recours   une m diation interne   l'Association par le biais de fiche « r clamations – plaintes – suggestions » mis   disposition dans un classeur dans la salle d'attente et adress es   la direction. Si cela s'av re n cessaire, elle peut  galement avoir recours   une personne qualifi e (arr t  ARS19, d cret d'application du 14 novembre 2003 n 2003-1094) afin d'engager une m diation et une conciliation du litige. La liste des personnes qualifi es est indiqu e dans le livret d'accueil du SESSAD APIDAY TSL antenne surdit .

## 6. LA GARANTIE DES DROITS

Les enfants/jeunes ainsi que leurs parents ou repr sentants l gaux sont syst matiquement associ s au PPA r valu  une fois par an au minimum. Une consultation m dicale est organis e avant la r vision du projet : les enfants/jeunes et leurs familles peuvent y exprimer leurs besoins, demandes, difficult s et suggestions.

Le r glement de fonctionnement a  t  r actualis  au premier semestre 2017. Il est revu r guli rement en fonction des nouvelles r glementations. Il est pr sent  aux repr sentants du Groupe d'Expression du service et affich  en salle d'attente.

Les professionnels sont sensibilis s aux droits des personnes accueillies par le biais de formations (formation Bientraitance transversale au p le SESSAD en novembre et d cembre 2018), la participation aux conf rences APAJH Yvelines (ex : parentalit  et handicap, secret partag , etc.), la possibilit  de saisine de l'instance associative « R flexion sur la Bientraitance », de rappels r guli rs aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM.

---

<sup>18</sup> Document Individuel de Prise En Charge

<sup>19</sup> Agence R gionales de Sant 

# 4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

## 1. LES RESSOURCES HUMAINES

La direction pilote la gestion administrative du personnel et assure la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

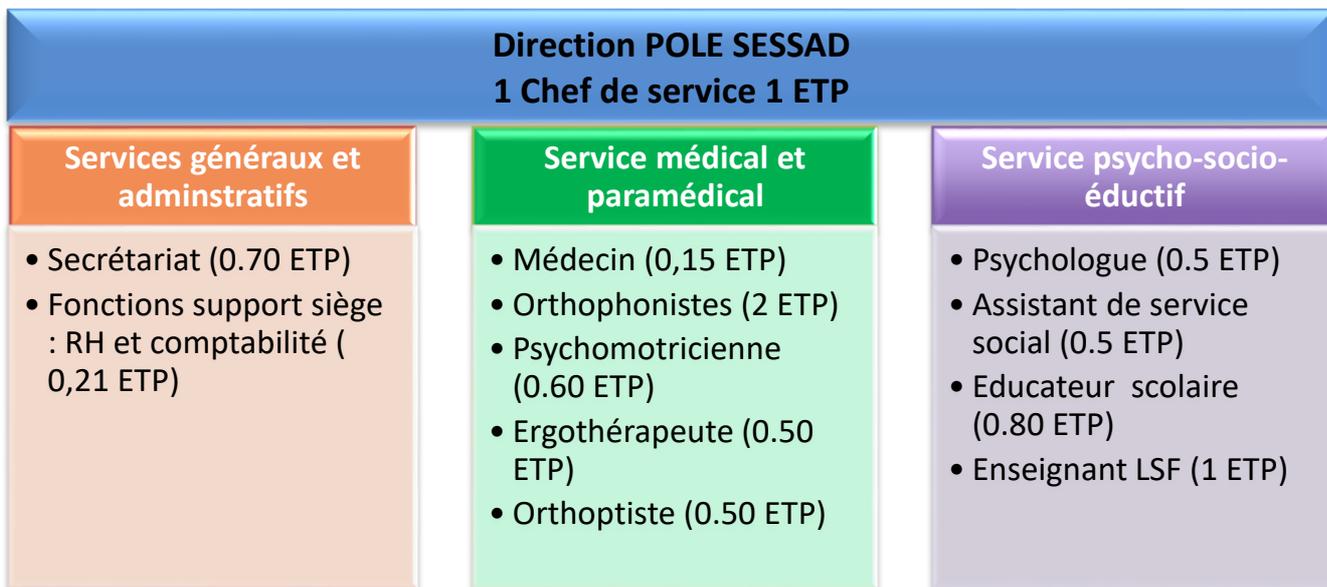
Des entretiens annuels d’appréciation professionnelle sont proposés à chaque professionnel par la direction. Ces entretiens sont l’occasion d’échanges personnalisés pour faire le bilan de l’année écoulée, apprécier les besoins en matière de formation et se positionner en termes de projet et d’implication personnelle.

Pour acquérir de nouvelles compétences, les salariés bénéficient régulièrement d’actions de formations collectives et individuelles sous forme de journées d’étude, ou dans le cadre du plan de formation annuel, arrêté par la direction des ressources humaines de l’APAJH-Yvelines, à partir des propositions des directions des établissements et services, et après consultation du Comité Social et Economique.



### 1.1 Structure humaine et organisationnelle

#### 1.1.1 Organigramme



Cela représente en 2019, 14 professionnels.

#### 1.1.2 Tableau fonctionnel des services

POSTE	Missions
<b>DIRECTION</b>	
Directrice	La directrice du Pôle SESSAD (poste ventilé entre les trois SESSAD) veille à l'efficacité du projet de service dans le respect de la commande publique et du projet associatif.
Chef de Service	La chef de service manage et coordonne le personnel qu'elle a sous sa responsabilité. Elle participe à la conception, à la mise en œuvre et au développement des actions éducatives, sociales, pédagogiques et thérapeutiques des personnes accueillies. Dans le

	cadre du projet de service, elle s'assure de la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement. Elle rend compte régulièrement à la directrice et collabore sur les projets institutionnels et associatifs, en lien avec la démarche qualité, la gestion et la prévention des risques ainsi que l'animation du partenariat.
<b>ADMINISTRATIF</b>	
Secrétaire	La secrétaire assiste la direction dans les tâches administratives, et gère le secrétariat médical. Elle assure l'accueil téléphonique et physique des enfants/jeunes et de leurs familles. Elle effectue le lien entre les professionnels, la direction et les différents partenaires du service (siège, écoles, familles, interprètes, taxis, MDPH, CPAM, etc).
<b>PARA-MEDICAL</b>	
Orthophoniste	<p>L'orthophoniste accompagne l'enfant en respectant son appétence pour une communication optimale et adaptée.</p> <p>Elle va favoriser l'émergence des compétences linguistiques en organisant ses interventions autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'éducation précoce (0-3 ans) et l'accompagnement parental</li> <li>✓ La stimulation auditivo-perceptive</li> <li>✓ Le développement d'une langue orale et écrite, en compréhension et en expression : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Travail des fonctions cognitives nécessaires à l'émergence du langage (attention/concentration, mémoire, stratégies d'organisation, pensée logique...),</li> <li>○ Parole (praxies, articulation, voix, souffle...),</li> <li>○ Développement du stock lexical,</li> <li>○ Travail de la morphosyntaxe,</li> <li>○ Compréhension de l'explicite et de l'implicite.</li> </ul> </li> </ul> <p>L'orthophoniste établit une relation de travail avec l'enfant et sa famille fondée sur la confiance et le respect mutuel dans le plaisir d'échanger et d'apprendre.</p>
Psychomotricien(ne)	<p>Le psychomotricien peut réaliser un bilan psychomoteur pour déterminer les besoins de l'enfant afin d'élaborer un projet thérapeutique.</p> <p>Dans un cadre bienveillant favorisant le plaisir et la confiance en soi, le psychomotricien cherche à enrichir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'inhibition motrice ou au contraire l'instabilité motrice,</li> <li>✓ L'initiative motrice, globale et spontanée de l'enfant ; son aisance corporelle, son développement psychomoteur, son image du corps, son schéma corporel (connaissance et intégration du corps)</li> <li>✓ Le ressenti corporel en enrichissant les sphères sensorielles et en développant les représentations mentales</li> <li>✓ L'orientation et l'organisation spatio-temporelle, l'équilibre, les coordinations dynamiques générales, la coordination : dissociation de mouvements, les praxies,</li> <li>✓ Le tonus et la posture pour obtenir une régulation tonico-émotionnelle adaptée</li> <li>✓ L'expressivité (corporelle et verbale) afin de soutenir la communication avec l'autre, l'émergence des émotions (reconnaissance, identification et gestion) et améliorer l'intégration sociale</li> <li>✓ La motricité fine et le geste graphomoteur, la latéralité.</li> </ul> <p>Le psychomotricien peut effectuer des accompagnements en groupe ou en individuel, en utilisant des médiations diversifiées et adaptées à chaque enfant. Le psychomotricien peut également mettre en place des séances en binôme avec les autres professionnels.»</p>
Ergothérapeute	<p>Les ergothérapeutes : Ils visent l'autonomie de l'enfant, tant dans les gestes de la vie quotidienne, que dans leurs activités liées à leur scolarité. Pour cela, les ergothérapeutes ont un rôle essentiel lorsque des enfants présentent des troubles praxiques associés à leur surdité. Un accompagnement rééducatif est alors proposé et vise :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les fonctions praxiques et de motricité fine de l'enfant, qui lui permettront de réaliser ses activités.</li> <li>✓ L'étayage et le développement des fonctions cognitives (attention, planification, mémorisation, flexibilité mentale...) au travers d'activités significatives pour l'enfant.</li> <li>✓ Le travail en lien avec les enseignants spécialisés pour l'adaptation de l'environnement de l'enfant et l'utilisation des outils scolaires, selon les besoins de l'enfant.</li> <li>✓ L'accompagnement pour le développement et le soutien des activités graphiques.</li> <li>✓ Les fonctions d'analyse et de traitement des informations visuo-spatiales.</li> </ul> <p>L'accompagnement en ergothérapie se fait en lien avec tous les professionnels qui gravitent autour de l'enfant mais aussi avec son environnement familial afin d'avoir une vision globale de la situation de l'enfant pour répondre au mieux à ses besoins, en s'appuyant sur ses capacités.</p>
Orthoptiste	<p>L'orthoptiste fait le bilan de la fonction visuelle de l'enfant et propose un accompagnement rééducatif en cas de besoin afin que l'enfant ait le meilleur potentiel visuel possible. La rééducation sera axée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le plan sensoriel (= la capacité à discriminer, à voir simple, à voir net) : améliorer si besoin l'acuité visuelle, diminuer les plaintes liées à une fatigue visuelle, une insuffisance de convergence, etc.</li> <li>✓ Le plan optomoteur (= la capacité à orienter le regard) : renforcer les mouvements oculaires indispensables lors des apprentissages scolaires</li> <li>✓ Le plan fonctionnel (= la capacité à traiter les informations visuelles) : apprendre des stratégies visuelles efficaces, compenser et/ou améliorer les troubles visuo-spatiaux, renforcer la coordination oculo-manuelle...</li> </ul> <p>Les séances peuvent se faire en individuel ou en groupe. Elles peuvent se faire entre plusieurs professionnels afin que l'enfant face du lien entre les différentes rééducations.</p>
Psychologue	<p>Au cours des premières années de la vie, se construisent, s'affermissent, et se complexifient les outils (dont la langue est la pierre angulaire) qui permettent de développer une pensée propre, la personnalité et la socialisation. Aussi, le psychologue conçoit, élabore et met en œuvre des actions préventives et/ou curatives, dans une démarche qui considère la vie psychique des enfants sourds, afin de favoriser leur autonomie et la conscience de qui ils sont.</p> <p>Il est formé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entendre en quoi chaque enfant est différent dans son histoire et sa dynamique psychoaffective.</li> <li>✓ Proposer un lieu de parole spécifique afin que, à travers une relation transférentielle (où l'inconscient de chacun fait écho à celui de l'autre), l'enfant parvienne à comprendre et élaborer, par lui-même, les difficultés qu'il rencontre dans son histoire et sa vie d'enfant. Selon les demandes et/ou besoins, diverses modalités d'intervention peuvent être proposées : accompagnement individuel, en groupe, familial, etc.</li> <li>✓ Evaluer à l'aide d'outils d'observation et d'analyse spécifiques, les compétences et le développement affectif, intellectuel et instrumental de l'enfant.</li> </ul> <p>Le rendez-vous de pré-admission dans un service de soins réactive inmanquablement pour chaque famille la période du diagnostic de l'enfant, ainsi que d'autres, même anciennes. C'est pourquoi son accompagnement psychologique doit débuter dès l'admission. En plus d'entretiens familiaux plus ou moins soutenus, des espaces groupaux dédiés aux parents sont assurés afin de mettre ou de remettre en perspective ce qui, chez eux, est porteur d'angoisse : diagnostic de surdit�, entr�e dans les apprentissages, difficult�s de communication dans la famille, avenir de l'enfant, etc.</p> <p>Le psychologue participe, en fonction des besoins, � des r�flexions d'�quipe, qu'elle soit de direction ou pluridisciplinaire, et constitue une aide � la pens�e associ�e aux d�cisions.</p>

	Il a à établir des modalités d'action et de prévention auprès des équipes scolaires, et autres partenaires (centres de loisirs, foyers, crèches, garderies, etc.).
<b>EDUCATIF</b>	
Educateur scolaire	<p>L'éducatrice scolaire spécialisée du service, sourde, parfaite locutrice de la LSF, organise ses interventions autour des axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• socialisation : explicitation des règles de vie communes à partir de situations de la vie quotidienne, de la vie scolaire...</li> <li>• enrichissement culturel : contes, histoires du patrimoine littéraire...</li> <li>• ouverture et connaissance du monde : éveil par rapport à l'environnement, travail sur l'actualité, discussion à thème...</li> <li>• accompagnement ponctuel aux sorties pédagogiques proposées par les enseignants, interventions sur certains temps de cantine et de récréation pour faciliter la communication entre encadrants et enfants sans que ce soit un exercice d'interprétariat...</li> <li>• sensibilisation des enfants entendants à la communication signée</li> <li>• accompagnement des jeunes enfants (3-4 ans) à la communication non verbale, appelée « bain du langage » afin de favoriser la communication</li> <li>• favoriser l'épanouissement de l'enfant au sein d'un groupe en proposant des activités manuelles, culinaires, des sorties...</li> <li>• accompagnement précoce des enfants (0 – 3 ans) : Le bébé entendant apprend à accéder à la parole parce qu'on lui parle, qu'il entend son entourage parler et répond en feed-back par des babillages. Le bébé sourd, privé de cet environnement sonore, ne peut mener seul l'acquisition du langage oral. L'éducatrice a pour rôle de mener les interactions communicatives avec l'enfant et son entourage de la naissance à leur entrée à l'école.</li> <li>• Elle propose un lieu appelé "Groupe bébé" afin d'offrir aux parents un espace d'informations, de dialogue et de soutien. Ce groupe de parents leur permet de développer des moyens de communication avec leur enfant, de mieux appréhender le handicap entre pairs et favoriser la communication tant verbale que non-verbale</li> </ul>
Enseignant LSF	<p>L'enseignant de la langue des signes française a la responsabilité d'organiser et d'animer, en lien avec les projets personnalisés d'accompagnements, des cours pour l'apprentissage de la LSF aux enfants/jeunes qui ont besoin de cette langue. Ces séances peuvent être individuelles ou collectives. Il peut également organiser des séances de sensibilisation à la LSF.</p> <p>En concertation et en accord avec les enseignants, il co-anime des groupes en classe, en s'appuyant par exemple sur la transmission des connaissances concernant les sciences de la vie, l'histoire ou la géographie, l'éducation civique et l'initiation au théâtre.</p> <p>Avec les plus grands, il peut mener un travail d'analyse et de réflexion sur le fonctionnement de la LSF, voire un travail d'analyse comparative français-LSF selon les compétences des élèves.</p> <p>L'enseignant de la LSF donne la possibilité aux parents d'apprendre cette langue dans le cadre de « cours » organisés à leur intention en individuel ou en groupe, dans les locaux du service. Pour les parents des plus jeunes enfants, une sensibilisation à la communication LSF, peut être organisée au domicile des parents avec la participation de l'enfant et de ses frères et sœurs.</p>
<b>MEDICAL</b>	
Le médecin	<p>Le médecin ORL dispose des équipements et installations techniques nécessaires à l'exploration des capacités auditives des enfants/jeunes. Ces derniers bénéficient tous d'un examen, en présence des parents, deux fois par an et d'un contrôle auriculaire avant chaque visite de l'audioprothésiste.</p> <p>Le médecin est en lien avec l'audioprothésiste qui assure 3 vacations par an. Ce dernier est chargé de contrôler l'état des prothèses auditives et la qualité de l'appareillage ; il conseille les parents, en lien avec l'audioprothésiste habituel de l'enfant.</p>

	<p>Le médecin assure la surveillance des rééducations et traitements prescrits. Ce suivi médical permet une évaluation régulière et une coordination des soins avec l'équipe, les services médicaux extérieurs et le recueil des résultats des bilans génétiques et syndromiques.</p>
<b>SOCIAL</b>	
Assistante de service social	<p>L'assistante de service social évalue la situation sociale de l'enfant et de sa famille et contribue à l'évaluation des besoins au travers d'entretiens physiques, téléphoniques et de visites à domicile. Elle participe à la prévention de certaines situations sociales (précarité, difficultés d'insertion, ...) en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD et également les différents partenaires sociaux. Elle effectue un travail de soutien à la parentalité, après évaluation en équipe des besoins repérés.</p> <p>L'assistante de service social informe et aide les familles sur leurs droits concernant le handicap (AEEH<sup>20</sup>, PCH<sup>21</sup>, aménagement du logement, sécurité sociale...) afin de faciliter les démarches pour l'obtention d'aides concernant les moyens de compensation d'ordre humain, matériel ou financier.</p> <p>Elle participe à la procédure d'admission et effectue un bilan social de chaque situation nouvelle.</p> <p>Elle aide à l'orientation des enfants suivis par le service, en lien avec l'équipe, ce qui suppose une connaissance des établissements spécialisés pour enfants sourds avec handicap associé ou non ; elle est donc en lien avec les référents de scolarisation, participe aux EPSE<sup>22</sup> ainsi qu'aux ESS<sup>23</sup> des enfants. Elle est responsable du suivi des enfants pendant les 3 années qui suivent la sortie du service.</p>

**1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation**

NOM DE LA REUNION	FREQUENCE	OBJECTIFS	PARTICIPANTS
Réunion de service	Hebdomadaire	<p>Organisation, fonctionnement du service, coordination du suivi des projets personnalisés</p> <p>Participe à réguler le fonctionnement du service et contribue à une réflexion collective</p>	<p>L'ensemble des professionnels.</p> <p>Animée par la chef de service</p>
Réunion institutionnelle	Toutes les 6 semaines	Réflexions centrées sur le projet global du service, de sa mise en œuvre, les adaptations et évolutions en perspective, la démarche qualité...	<p>L'ensemble des professionnels.</p> <p>Animée par la direction</p>
Réunion de projet	Hebdomadaire	Définition, après restitution des bilans et évaluations des différents professionnels et le recueil des attentes des enfants/jeunes et de leur famille, des objectifs communs d'accompagnement pour l'année à venir	<p>Les professionnels accompagnant le jeune.</p> <p>Animée par la chef de service</p>

<sup>20</sup> AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

<sup>21</sup> PCH : Prestation de Compensation du Handicap

<sup>22</sup> EPSE : Equipe Pluridisciplinaire d'évaluation Spéciale Enfance de la MDPH

<sup>23</sup> ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

Réunion de coordination	Tous les mois	Suivi de la liste d'attente et réflexion autour de situations compliquées	La chef de service, le médecin, l'assistante de service social, la psychologue et la directrice
Analyse des Pratiques Professionnelles	5 par an	Temps de réflexion collective permettant la prise de recul des professionnels	L'ensemble des professionnels du service hors direction et chef de service. + APP pour les chefs de service de l'association APAJH Yvelines Animée par un intervenant extérieur
Réunion cadres Pôle SESSAD	Mensuelle	Harmonisation des pratiques, échanges d'expérience et retour par la directrice des perspectives et projets associatifs, favorisant une dynamique de Pôle	Les cadres de direction du Pôle SESSAD Animée par la directrice
Droit d'expression des salariés (Loi Auroux)	6 heures par an	Temps d'échanges entre professionnels sur les conditions et l'organisation du travail	Tous les professionnels hors cadres

Toutes ces réunions font l'objet d'un calendrier annuel diffusé à chaque professionnel.

## 1.2 Gestion des ressources humaines

### 1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

#### 1.2.1.1 Politique associative

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : trois ou quatre sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette journée de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'Association et ses valeurs.

- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.

- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bientraitance. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.

- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

### 1.2.1.2 Politique au sein du SESSAD APIDAY TSL antenne Surdit 

Le recrutement du personnel est r alis  par les cadres de direction. Pour le personnel sous statut cadre, les entretiens d'embauche se font, de fa on parall le et concert e, par le Si ge de l'Association et la direction du p le SESSAD.

L'embauche du personnel est conditionn e par un niveau de qualification conforme aux classifications de la convention collective applicable, la CCN24 1966. Les contrats de travail sont finalis s et valid s par la direction des ressources humaines de l'Association.

Conform ment   la l gislation du travail, le service dispose d'un r glement int rieur d'entreprise port    la connaissance du personnel par remise en mains propres   l'embauche, et par voie d'affichage.

Le nouveau salari    son arriv e re oit un classeur compos  des diff rents documents r glementaires et de fonctionnement du service afin de favoriser son int gration. Une visite m dicale d'embauche est organis e dans la semaine suivant son arriv e. Des points de rencontre r guli rs sont mis en place avec la chef de service.

Deux rendez-vous avec la direction sont organis s   mi-parcours et   la fin de la p riode d'essai.

### 1.2.2 Gestion des comp tences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salari    d velopper ses comp tences, avec l'objectif de r pondre au mieux   l' volution des besoins des publics accueillis et de maintenir l'employabilit  tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en  vidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les  volutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corr l s aux besoins des professionnels.

### 1.2.3 Dialogue social

Les d l gu s syndicaux d'entreprise sont rencontr s par la Direction g n rale et des ressources humaines, notamment pour la N gociation Annuelle Obligatoire. Les r unions du Conseil Social et Economique ont lieu tous les mois.

Des rencontres mensuelles sont organis es entre les Repr sentants de proximit  du CSE si le service en est pourvu, et la direction. Les questions relatives aux conditions de travail sont abord es. Les r ponses apport es par la direction sont retranscrites par  crit et affich es dans la salle du personnel et consign es dans un classeur CSE.

Les r unions Droits d'Expression des Salari s sont mises en place   raison de 6h par an. Les questions/r flexions abord es durant cette r union sont soumises   la direction qui y r pond dans un d lai de 15 jours.

## **2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE**

### 2.1 Politique d'am lioration continue du service

Diff rentes instances sont mises en place afin de favoriser les  changes et la r flexion sur les pratiques professionnelles, l'ad quation des accompagnements aux besoins et attentes des enfants/jeunes et de leur famille, dans une d marche d'am lioration continue de la qualit  : r union institutionnelle, r union de service, r union de direction p le SESSAD, groupe r flexion bientraitance associatif, etc.

De plus, cette d marche d'am lioration continue de la qualit  s'appuie sur diff rents outils, entre autres :

---

<sup>24</sup> Convention Collective Nationale

- le Référentiel Qualité Associatif où sont intégrées les fiches CPOM ;
- les RBPP<sup>25</sup> ;
- les formations transverses à l'association APAJH Yvelines, les colloques, les formations, les séminaires associatifs de cadres ;
- les journées banalisées pôle SESSAD inter professions ;
- la veille règlementaire et documentaire.

## 2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques, tant pour les enfants/jeunes accueillis que pour les professionnels, est une préoccupation constante au sein du service.

Par la mise en place du DUERP<sup>26</sup> et sa réactualisation annuelle, la formation « Qualité de Vie au Travail » transverse au pôle SESSAD permettant de prévenir les risques psycho-sociaux, le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement, les formations des professionnels aux gestes de premiers secours, à la sécurité incendie et à l'évacuation des locaux, la direction tend à prévenir et sensibiliser les personnes sur la gestion des risques, leur sécurité et leur bien-être. Un registre de sécurité situé au secrétariat est disponible et permet le suivi et la maintenance des installations (passage de la commission de sécurité).

La gestion de la sécurité est également assurée par un interphone avec caméra et un digicode pour les professionnels.

## 2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

L'ensemble du personnel du SESSAD, régulièrement sensibilisé et informé, s'engage à mettre en œuvre les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (éditées par l'ANESM<sup>27</sup> et la HAS) relatives à la promotion de la bientraitance envers les usagers et à la prévention et la lutte contre la maltraitance.

Dans le cadre du projet de service, l'équipe est engagée à traiter avec respect les usagers et à agir avec discernement et compétence.

Toute suspicion de maltraitance de la part d'un membre du personnel, touchant l'intégrité physique ou morale des enfants/jeunes accueillis au SESSAD, doit être signalée à la direction qui prendra toutes les mesures utiles pour protéger la personne concernée et informer les autorités compétentes.

Une procédure associative du traitement des signalements d'évènements indésirables, connue par tous les professionnels, est mise en œuvre au sein de la structure.

## 3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

En mars 2018, le SESSAD APIDAY TSL (antenne TSL et antenne Surdité) s'est installé à Voisins le Bretonneux, dans un espace de près de 1 000 m<sup>2</sup>, avec le SIAM antenne Sud. Ce rapprochement permet une mutualisation de moyens matériels (espaces de réunion, salle de restauration, salles d'activités – salle bébé, cuisine thérapeutique entre autres - et matériels rééducatifs) mais favorise également les liens et échanges interprofessionnels.

Les professionnels de l'antenne TSL et l'antenne Surdité partagent des espaces de travail commun par corps de métier (orthophonistes, psychomotriciens, médecins ORL et généraliste, secrétaires, etc.), à l'exception des chefs de service respectifs.

De plus, l'antenne Surdité dispose de locaux fonctionnels installés au cœur du groupe scolaire Maurice Genevoix et Poirier Saint-Martin à Montigny-le-Bretonneux, depuis fin août 2011. Les rééducations, l'apprentissage de la LSF, le

---

<sup>25</sup> Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles

<sup>26</sup> DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

<sup>27</sup> ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux

travail éducatif et les entretiens avec le psychologue se déroulent majoritairement sur ce lieu en raison de 2 classes ULIS<sup>28</sup> (maternelle et primaire) avec un enseignant spécialisé de l'Education Nationale pratiquant la LSF sur chaque classe.

#### **4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES**

Selon la loi 2002-2, un dossier unique de l'utilisateur est mis en place au sein du service. Les données recueillies sont confidentielles et mises dans un dossier sous clé au secrétariat. Les informations médicales sont conservées dans le bureau du médecin et également mises sous clé. Les familles peuvent consulter le dossier de leur enfant, sur demande et prise de rendez-vous, accompagnées d'un professionnel. Les dossiers sont archivés et conservés au service sans date de fin. La mise en place du RGPD fin 2018 par l'Association dotera le service de nouvelles conditions de tenue, d'archivage et de destruction des données contenues dans le dossier unique de l'utilisateur.

Tous les professionnels sont soumis contractuellement au secret professionnel ou partagé. Sur accord écrit des parents, les PPA peuvent être communiqués à des partenaires (ESMS, sanitaires, centres de rééducation, etc.) dans le cadre de séjour de répit ou de réorientation, ceci afin de poursuivre l'accompagnement du jeune dans les meilleures conditions.

---

<sup>28</sup> ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

# 5ème Partie :

## PERSPECTIVES À 5 ANS

---

L'évolution du secteur, les remontées des professionnels de terrain, les demandes des familles, les progrès de la médecine, nous invitent à une réflexion sur nos pratiques et l'accompagnement que nous proposons. La rédaction de ce projet a permis une réflexion des professionnels sur l'évolution de notre accompagnement.

Ainsi, depuis la rédaction du précédent projet de service où étaient spécifiés les 2 types d'accompagnement proposés aux enfants et familles - projet oraliste (langue française orale et écrite) **ou** projet bilingue (LSF + projet oraliste)-, l'ensemble de l'équipe interdisciplinaire a constaté que l'accompagnement proposé avait évolué vers une attention plus particulière à l'évolution de l'enfant, de ses attraits et ses compétences. Ainsi la distinction entre « projet oraliste » et « projet bilingue » n'a plus lieu d'être, l'accompagnement étant plutôt une adaptation et une adéquation avec les besoins de l'enfant dans son environnement.

Aujourd'hui, nous avons un agrément de 20 places pour accueillir des enfants/jeunes sourds âgés de 0 à 16 ans. Depuis quelques années, nous constatons une diminution de la moyenne d'âge des enfants accueillis sur l'antenne pour deux raisons :

- 1) Accueil des enfants de plus en plus jeunes, voire des bébés. Au vu de la liste d'attente pour la rentrée 2020, cette évolution se confirme. Les origines des enfants admis ou les contacts du service par des parents de bébés/enfants sont très souvent liés à une connaissance du service par le « bouche-à-oreille ». La particularité du service de proposer un accompagnement modulable et mixte LSF - oral, selon les besoins et les attentes des familles, est reconnue et appréciée des familles. En parallèle, un travail est en cours pour développer les liens avec les différents partenaires qui dépistent la surdité afin que les enfants sourds soient ensuite orientés vers des services d'accompagnement. Notre service fait partie de ces derniers et notre objectif serait de limiter le temps de non prise en charge et d'accompagner ces enfants et familles en fonction des besoins repérés, le plus tôt possible.
- 2) A la fin de leur scolarité à l'école primaire, les jeunes sourds « oralistes » ont la possibilité d'aller dans un collège des Yvelines à Noisy le Roi (ULIS TFA<sup>29</sup>), dans un dispositif du Pôle d'Accompagnement à la Scolarisation des jeunes Sourds. A l'inverse, les jeunes sourds signant (LSF) sont obligés de fréquenter des établissements spécialisés, hors du département des Yvelines (IJS à Bourg la Reine, l'INJS à Paris, Institut Baguer à Asnières sur Seine), avec des temps de transport importants ou un placement en internat. Dans ce cadre, le service ne peut suivre les enfants de plus de 10 ans. Cette problématique soulevée auprès de l'Education Nationale n'a pour l'instant pas trouvé de solution. La politique d'inclusion conduite par l'Education Nationale est difficile à mettre en œuvre pour les enfants sourds signants.

A leur arrivée au SESSAD, en raison d'un grand nombre de rééducations et l'entrée en milieu scolaire, les enfants/jeunes développent des moyens de communication. Les familles ont besoin de soutien, d'informations, de conseils de la part de tous les professionnels supervisés par la chef de service. L'accompagnement à la parentalité et le soutien des familles est une des priorités du service.

---

<sup>29</sup> TFA : Troubles des Fonctions Auditives

Il est à noter que le nombre d'enfants implantés (implants cochléaires) au niveau national augmente de façon significative et de fait parmi les enfants admis dans le service. Cette évolution demande une adaptation du nombre des rééducations. En effet, le port d'implants nécessite une rééducation intensive notamment en orthophonie. Le recrutement de professionnels orthophonistes est une problématique nationale dans le secteur médico-social. Si ces besoins de rééducation orthophonique devaient continuer à croître, nous serions confrontés à la problématique de recrutement de ces professionnels pour répondre qualitativement à ces nouveaux besoins.

L'ensemble de l'équipe de l'antenne surdit  a le souci de l'am lioration globale de la qualit  des services que l'on se doit de proposer aux enfants/jeunes sourds et   leur entourage. La coordination, la compl mentarit  et la coh rence des interventions de tous les partenaires sont des obligations qui nous engagent les uns et les autres.

Etre en perp tuelle projection et mutation est une mission d volue aux professionnels du m dico-social pour r pondre aux besoins des personnes porteuses de handicap et leur entourage.